



CATALOGUE
des **ACTIONS**
de **FORMATION**
des **PERSONNELS** *du* **SDIS64**

2018

REAC **S EAP**
D RAD FI
A DEC QROC M E IMP
APC RCH PV
CYN M SAV
JS P E SMO O
FAR L OMP É T E N O
R GRIMP VAE
GLACE VAE LSPC C E I
PRV ÉVALUATION **S RATD**



chaque jour à vos côtés



Ainsi que je m'y étais engagé, le Plan de formation dont le règlement est en cours de finalisation sera présenté avant la fin de l'année.

Il sera complété d'un recueil et d'une planification des besoins de formations opérationnels mais également fonctionnels directement issus des objectifs fixés par le SDACR et de ceux déterminés par les projets de service.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès aux différentes règles et organisations de la fonction formation au sein du SDIS 64 un guide utilisateur sera réalisé.

L'année 2018 permettra la mise en œuvre des premières orientations de la politique de formation de l'établissement :

- Assurer le maintien et le perfectionnement des capacités des personnels sur la base des objectifs directs et indirects issus notamment du SDACR et du RO et des besoins fonctionnels des services ;
- Rationaliser le « processus formation » (détermination des besoins, qualité des actions de formation, unicité des contenus, résultats et établissement de procédures...) ;
- Évoluer et s'adapter à un contexte règlementaire et financier contraint en tenant compte des règles du cadre général de la fonction publique territoriale (FPT) et des dispositions particulières propres aux sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et personnels administratifs et techniques ;
- Garantir le respect des grands principes du service public que sont la continuité, l'égalité, la neutralité, la mutabilité et la transparence ;
- S'intégrer dans un dispositif transversal de promotion et de développement du volontariat ;
- S'inscrire dans une culture de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail;
- S'associer par la mutualisation des ressources à un ensemble de partenaires extérieurs;
- Développer une culture de la performance.

L'année qui se profile sera donc là encore riche d'évolutions pour la formation en général et bénéficiera à l'ensemble des personnels qu'ils soient SPV, SPP ou PATS.

Je réitère comme chaque année mes félicitations et mes remerciements aux formateurs et concepteurs qui s'impliquent afin de nous permettre d'atteindre notre objectif commun de formation dynamique et adaptée aux besoins nouveaux de la structure.

Le Directeur départemental

Contrôleur Général Michel BLANCKAERT

LE MOT DU DIRECTEUR	3
SOMMAIRE	5
LA FORMATION AU SDIS64	9
PROCÉDURE D'INSCRIPTION	11
RÉFORME DE LA FORMATION : MESURES PÉRENNES	13
RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS SECOURS À PERSONNES	21
PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	22
SCHEMA D'ENSEMBLE DES FORMATIONS STATUTAIRE (HORS FILIÈRE SPP)	23
FORMATIONS DESTINÉES AUX PATS	25
PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1	26
FORMATION INITIALE DES SPV	27
JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVELLES RECRUES	28
OUTILS DE TRANSMISSIONS	29
ÉQUIPIER PROMPT SECOURS	30
ÉQUIPIER VSAV	31
ÉQUIPIER OPÉRATIONS DIVERSES	32
ÉQUIPIER INCENDIE	33
MODULE OPTIONNEL - ÉQUIPIER SECOURS ROUTIER	34
FORMATIONS LIÉES AUX AVANCEMENTS DE GRADE DES SPP/SPV	35
CHEF D'ÉQUIPE SPP/SPV - BASES DU COMMANDEMENT OPÉRATIONNEL	36
CHEF D'ÉQUIPE SPP/SPV - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES APPLIQUÉES À L'INCENDIE	37
CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE SPP/SPV - GESTION OPÉRATIONNELLE & COMMANDEMENT / CADRE D'INTERVENTION	38
CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE SPP/SPV - OPÉRATIONS DIVERSES & SAUVETAGES	39
CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE SPP/SPV - SECOURS À PERSONNES	40
CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE SPP/SPV – SECOURS ROUTIERS	41
CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN SPP/SPV – GESTION OPÉRATIONNELLE ET COMMANDEMENT	42
CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN SPP/SPV – MODULE INCENDIE	43
FORMATIONS DE TRONC COMMUN OPÉRATIONNEL	45
CONDUCTEUR POIDS-LOURDS	46
CONDUCTEUR ENGIN POMPE	47
CONDUCTEUR ENGIN « TOUT TERRAIN »	48
CONDUCTEUR MOYENS ÉLEVATEURS AÉRIENS	49
FORMATIONS DE TRONC COMMUN FONCTIONNEL	51

SENSIBILISATION À LA PROTECTION SOCIALE	52
FORMATION JURIDIQUE NIVEAU 1	53
FORMATION JURIDIQUE THÉMATIQUE	54
FORMATION MARCHÉS PUBLICS	55
PRÉSENTATION ET UTILISATION DES OUTILS DU SDIS64	56
POWERPOINT 2010	57
ENVIRONNEMENT WINDOWS 7	58
WORD – NIVEAU UTILISATEUR	59
WORD - PERFECTIONNEMENT	60
EXCEL – NIVEAU UTILISATEUR	61
EXCEL - PERFECTIONNEMENT	62
OUTLOOK – NIVEAU UTILISATEUR	63
OUTLOOK - PERFECTIONNEMENT	64
WEBMAIL – NIVEAU UTILISATEUR	65
SOUS-OFFICIER DE GARDE DE SPP	66

FORMATIONS DE FORMATEURS 67

JOURNÉES DE RENCONTRES ENTRE RESPONSABLES FORMATION ET RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES	68
JOURNÉE PRÉPARATOIRE À LA FORMATION	69
DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS	69
PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR	70
PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS	71
FORMATEURS CAISSON FLASH OVER (CFO)	72
FORMATEURS « LSPCC »	73
FORMATEURS « ARICO »	74
FORMATEURS « BINÔMES »	75

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ 77

RISQUES TECHNOLOGIQUES 78

RAD1 – ÉQUIPIER OU CHEF D'ÉQUIPE RECONNAISSANCES RISQUES RADIOLOGIQUES	86
DECONTA2 – CHEF D'AGRÈS DÉCONTAMINATION NRBC	87
DEPOL2 – CHEF D'AGRÈS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	88

SAUVETAGE & DÉBLAIEMENT 89

MILIEU PÉRILLEUX 91

CAN1 – ÉQUIPIER SECOURS EN CANYON	97
CAN2 – CHEF D'ÉQUIPE CANYON	98
CYN – PRÉFORMATION CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE C	99
CYN – CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE	100
CYN AVAL – CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE AVALANCHE	101
SMO – ÉQUIPIER SECOURS EN MONTAGNE	102
SMO – CHEF D'UNITÉ SECOURS EN MONTAGNE	103
SMO – MODULE NEIGE NIVEAU 1	104
SMO – MODULE NEIGE NIVEAU 2	105
SMO – MODULE GLACE NIVEAU 1	106
SMO – MODULE GLACE NIVEAU 2	107
NIVEAU MÉTÉO	108
SMO – MODULE GLACE NIVEAU 2	108

NAUTIQUE 109

FORMATION DES SAUVETEURS AQUATIQUES AFFECTÉS À LA SURVEILLANCE DES PLAGES	110
SAUVETEUR AQUATIQUE TRANSFRONTALIER - MODULE EAUX VIVES	111
SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER	112
QUALIFICATION SAL 50 M PLONGÉE PROFONDE	113
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	115
<hr/>	
FORMATIONS DE MAINTIEN, D'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS	117
<hr/>	
TRONC COMMUN	118
<hr/>	
OPÉRATIONNEL & FONCTIONNEL	118
<hr/>	
FMAPA CHEF D'AGRÈS UNE ÉQUIPE	121
FMAPA CHEF D'AGRÈS TOUT ENGIN	122
FMAPA CHEF DE CENTRE ET ADJOINT	123
FMAPA CHEF DE GROUPE	124
FMAPA CHEF DE COLONNE	125
FMAPA CHEF DE SITE	126
FMAPA OPÉRATEUR ET CHEF DE SALLE CTAC	127
FMAPA OFFICIER CODIS	128
FMAPA FEUX DE FORÊTS	129
FMAPA CONDUCTEUR DE VÉHICULE TOUT TERRAIN PL	130
FMAPA FORMATIONS ANIMALIÈRES	131
FMAPA FUSIL HYPODERMIQUE	132
FMAPA FORMATEUR ARICO	133
FMAPA FORMATEUR LSPCC	134
FMAPA FORMATEUR BINOME	135
FMAPA FORMATEURS PREMIERS SECOURS	136
FMAPA CONTRÔLEURS EPI CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR (LSPCC KSC)	137
SPÉCIALITÉS	138
<hr/>	
FMAPA ÉQUIPIER DE RECONNAISSANCE ET D'INTERVENTION RISQUES CHIMIQUES	139
FMAPA CHEF CMIC ET CONSEILLER TECHNIQUE RISQUES CHIMIQUES	140
FMAPA RISQUES RADIOLOGIQUES	141
FMAPA ÉQUIPIER ET CHEF D'AGRÈS DE L'UNITÉ MOBILE DE DÉCONTAMINATION	142
FMAPA ÉQUIPIER ET CHEF D'AGRÈS DE LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	143
FMAPA SAUVETAGE & DÉBLAIEMENT	144
FMAPA ANNUELLE DE CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE - AVALANCHE	145
FMAPA ANNUELLE DE CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE – RECHERCHE	146
FMAPA ANNUELLE DE CHEF D'UNITÉ CYNOTECHNIQUE	147
FMAPA ANNUELLE 44H00 GRIMP - GSMSP	148
FMAPA SECOURS EN SITE SOUTERRAIN	149
FMAPA SECOURISME ADAPTÉ	150
FMAPA GRIMP	151
FMAPA SMO2/SMO3 ALPINISME HIVER, RAID À SKI, ALPINISME ÉTÉ	152
JOURNÉE PROGRESSION GRIMP	153
FMAPA GSMSP	154
STAGE ÉVOLUTION GRIMP	155
REUNION PEDAGOGIQUE IMP3	156
TESTS CANYON	157
TESTS MONTAGNE ÉTÉ/HIVER	158
FMAPA IMP3 PARME	159
TESTS PRÉ-SÉLECTION SMO2	160

FMAPA SSSM/MP	161
FMAPA CONDUCTEUR EMBARCATIONS	162
FMAPA ENCADREMENT SAUVETEUR AQUATIQUE ET EN EAUX VIVES	163
FMAPA SAUVETEUR AQUATIQUE ET EN EAUX VIVES	164
FMAPA ENCADREMENT CHEF DE BORD ET SAUVETEUR CÔTIER	165
FMAPA CHEF DE BORD ET SAUVETEUR CÔTIER	166
FMAPA SCAPHANDRIER AUTONOME LÉGER QUALIFIÉ À 40 M	167
FMAPA CHEF D'UNITÉ ET CONSEILLER TECHNIQUE SAL	168

FORMATIONS TECHNIQUES DIVERSES 169

FORMATION D'OFFICIER CODIS	170
ENTRAÎNEMENT FUSIL HYPODERMIQUE	171

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS 173

JSP3- EQPS – ÉQUIPIER PROMPT SECOURS	175
MODULE COMPLÉMENTAIRE SPV DES JSP- EQVSAV	176
MODULE COMPLÉMENTAIRE FISPV DES JSP4	177
BREVET NATIONAL DES JSP	178
RATTRAPAGE DU BREVET NATIONAL DES JSP	179
ANIMATEURS DE SECTION JSP	180
COLLOQUE ANIMATEURS DE JSP	181

FORMATIONS DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL 183

FORMATION DE BASE ASSISTANT DE PRÉVENTION	189
FORMATION AU SOUTIEN SANITAIRE OPÉRATIONNEL	190
FORMATION INITIALE PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE	191
FMAPA PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE	192
FORMATION AUX TECHNIQUES D'URGENCES MÉDICALES SUR MANNEQUIN DE FORMATION KELLY	193
FORMATION DE CORRESPONDANTS PHARMACIE	194

FORMATIONS SPORT 195

OPÉRATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE SAPEURS-POMPIERS	196
MODULE COMPLÉMENTAIRE – ENCADREMENT DES APS DES JSP	197
MODULE COMPLÉMENTAIRE – PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	198
MODULE COMPLÉMENTAIRE – ARBITRAGE ET JURY	199

LA FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT 201

LES FORMULAIRES 206

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES 207

LA FORMATION AU SDIS64

La formation à la direction

Service de la formation et du sport – Centre départemental de formation

Commandant Sylvie ARQUE-BERMEJO

Pôle conception recherche et développement pédagogique :

Capitaine Thierry FAURE

Pôle mise en œuvre des formations, des activités logistiques et sportives :

Capitaine Guillaume CURTIL

Lieutenant de 2^{ème} classe Bruno LASSER

Adjudant Éric APPERT

Adjudant Hélène COUSTURE

Sergent-chef Angélique PIAT

Pôle ressources, soutien et conseils :

Madame Michèle LASSALLE

Madame Florence SEGRESTAA

33, avenue du Maréchal Leclerc – BP 1622

64016 PAU cedex

La formation dans les groupements territoriaux

Groupement territorial EST

Service des emplois et des compétences :

Capitaine Dominique DUFAYS

Lieutenant de 1^{ère} classe Jean-Marie CACHAU

Assistance administrative :

Madame Michèle PEYRÉ

Avenue de Saragosse

64000 PAU

Groupement territorial OUEST

Service des emplois et des compétences :

Capitaine Carole GLANARD
Lieutenant de 1^{ère} classe Sylvain DENEGRÉ

Assistance administrative :

Madame Élisabeth TOULOUSE
3, avenue de la butte aux cailles
64600 ANGLÉT

Groupement territorial SUD

Service des emplois et des compétences :

Capitaine François FERRY

Assistance administrative :

Madame Katia LOUSTAUNAU
Zone Lanneretonne
6, rue Jacques DUFILHO
64400 OLORON SAINTE MARIE

Les Conseillers et Référents Techniques

Conduite

Adjudant-chef Eric FOURCADE

Cynotechnie

Adjudant Jean-Michel MORLOT

Encadrement des activités physiques

Lieutenant 1^{ère} classe René BONNAFOUX

Risques technologiques

Commandant Patrice POISSON

Sauvetage aquatique

Commandant Joseph BONSON

Plongée subaquatique

Commandant Joseph BONSON

Systèmes d'information & communication

Commandant Julien NOZERES

Sauvetage déblaiement

Lieutenant 1^{ère} classe Patrick MEDER

Secours à victimes

Risques animaliers

Sergent Grégory COPPEE

Jeunes sapeurs-pompier

Capitaine Charles ALBUQUERQUE

Incendie

Capitaine Guillaume CURTIL

Aucune formation ne peut être dispensée sans la validation préalable du Conseiller Technique, du Référent Technique ou du Service de la formation et du sport

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Inscription via WEBFOR

- Inscription en ligne du stagiaire via WEBFOR à partir du **lundi 10 juillet 2017**.
- Les inscriptions sont à réaliser par le demandeur jusqu'à la date définie par les chefs de centre d'incendie et de secours ou de service respectifs en interne en sachant que :

Toutes les demandes de stages 2018 sont à réaliser en ligne afin que les chefs de centre/ service puissent les valider le **vendredi 15 septembre 2017 (INCLUS)** au plus tard.

Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

- Le **chef de centre d'incendie et de secours ou de service** doit émettre un avis sur les demandes de stages des agents, stagiaires et formateurs de son unité ou service au plus tard le **vendredi 15 septembre 2017 (INCLUS)** en **établissant un ordre de priorité**. Tout **avis défavorable doit être motivé** par le supérieur hiérarchique du personnel ayant réalisé la demande.
- Le **formateur** souhaitant réaliser un encadrement de stage pourra être retenu sur tout ou partie de la formation à la diligence du responsable pédagogique. Ce choix doit être impérativement réalisé en accord avec le service des emplois et des compétences du groupement territorial concerné. Le créneau sur lequel il aura été retenu lui sera communiqué par la voie hiérarchique en complément du retour WEBFOR **le plus rapidement possible**.
- Le **chef du groupement territorial ou fonctionnel** doit émettre un avis sur la demande de stage au plus tard le **vendredi 29 septembre 2017** en **établissant un ordre de priorité**. Tout **avis défavorable doit être motivé**.
- La sélection des candidatures des FMAPA de tronc commun et des formations des unités spécialisées sera réalisée le **vendredi 13 octobre 2017** en concertation entre le service de la formation, les services des emplois et des compétences des groupements territoriaux et les chefs d'unités spécialisées. À l'issue, **le retour se fera directement sur le compte individuel WEBFOR de l'agent**.
- La sélection des candidatures des formations d'avancement SPP/SPV sera réalisée **après avis émis des instances consultatives** en concertation entre le service de la formation et les services des emplois et des compétences des groupements territoriaux. À l'issue, **le retour se fera directement sur le compte individuel WEBFOR de l'agent**.

Le chef de centre d'incendie et de secours ou de service est un acteur principal de la formation.

À ce titre, il doit garantir, en collaboration avec le correspondant formation, le niveau des connaissances exigées pour accéder aux formations.

Procédure de candidatures pour les personnels à multiples statuts

Les agents à la fois SPP et SPV (autres que ceux du CTAC)

- Le statut de professionnel prime dans la candidature pour les formations d'avancement ;
- Les agents font acte de candidature en tant que professionnel, sous couvert de son chef de centre, auprès de leur groupement territorial ou fonctionnel de rattachement comme sapeur-pompier professionnel ;
- Le service des emplois et des compétences du groupement territorial de rattachement en qualité de sapeur-pompier professionnel gère leur candidature.

Ainsi seules les demandes en tant que professionnel seront prises en compte.

Période transitoire (jusqu'en 2019) ; l'agent doit s'inscrire sous le statut correspondant aux formations nécessaires pour tenir l'emploi opérationnel exercé en fonction de son unité ou CIS d'affectation.

Les agents à la fois PATS (en groupement fonctionnel ou territorial) et SPV ou à la fois SPP du CTAC et SPV

- Les agents font acte de candidature sur WEBFOR ;
- Le service de la formation transmettra à la clôture des inscriptions un récapitulatif des demandes de stage effectuées à leur chef de groupement fonctionnel ou territorial de rattachement comme PATS ou SPP ;
- En cas de difficulté sur la candidature, les chefs de groupements fonctionnels ou territoriaux se concertent ;
- Si le chef de groupement fonctionnel ou territorial de rattachement, pour lequel il travaille en qualité de PATS ou SPP, souhaite une formation différente ou complémentaire à celle demandée, il se met en rapport avec le chef de groupement fonctionnel ou territorial concerné ;
- Le service des emplois et des compétences du groupement territorial de rattachement en qualité de SPV gère leur candidature.

Procédure de candidatures pour les personnels du SSSM

- Les dates de formation et les offres de candidatures destinées aux membres du SSSM sont transmises directement par la chefferie santé ;
- Celle-ci donne son accord ou non à la candidature directement à l'intéressé.

RÉFORME DE LA FORMATION : MESURES PÉRENNES

Je rentre SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Je suis sapeur 2^{ème} classe

Je dois valider
la formation d'équipier

MODULE TRANSVERSE

Journée d'accueil des nouvelles recrues (8 heures)
Outils de transmissions (8 heures)
Équipier aux prompts secours (40 heures)

ÉQUIPIER AU VSAV

ÉQUIPIER INCENDIE

ÉQUIPIER
OPÉRATIONS
DIVERSES

J'exerce l'activité
d'ÉQUIPIER

J'exerce l'activité
d'ÉQUIPIER

J'exerce l'activité
d'ÉQUIPIER

Secours à personnes



Incendie



Opérations diverses



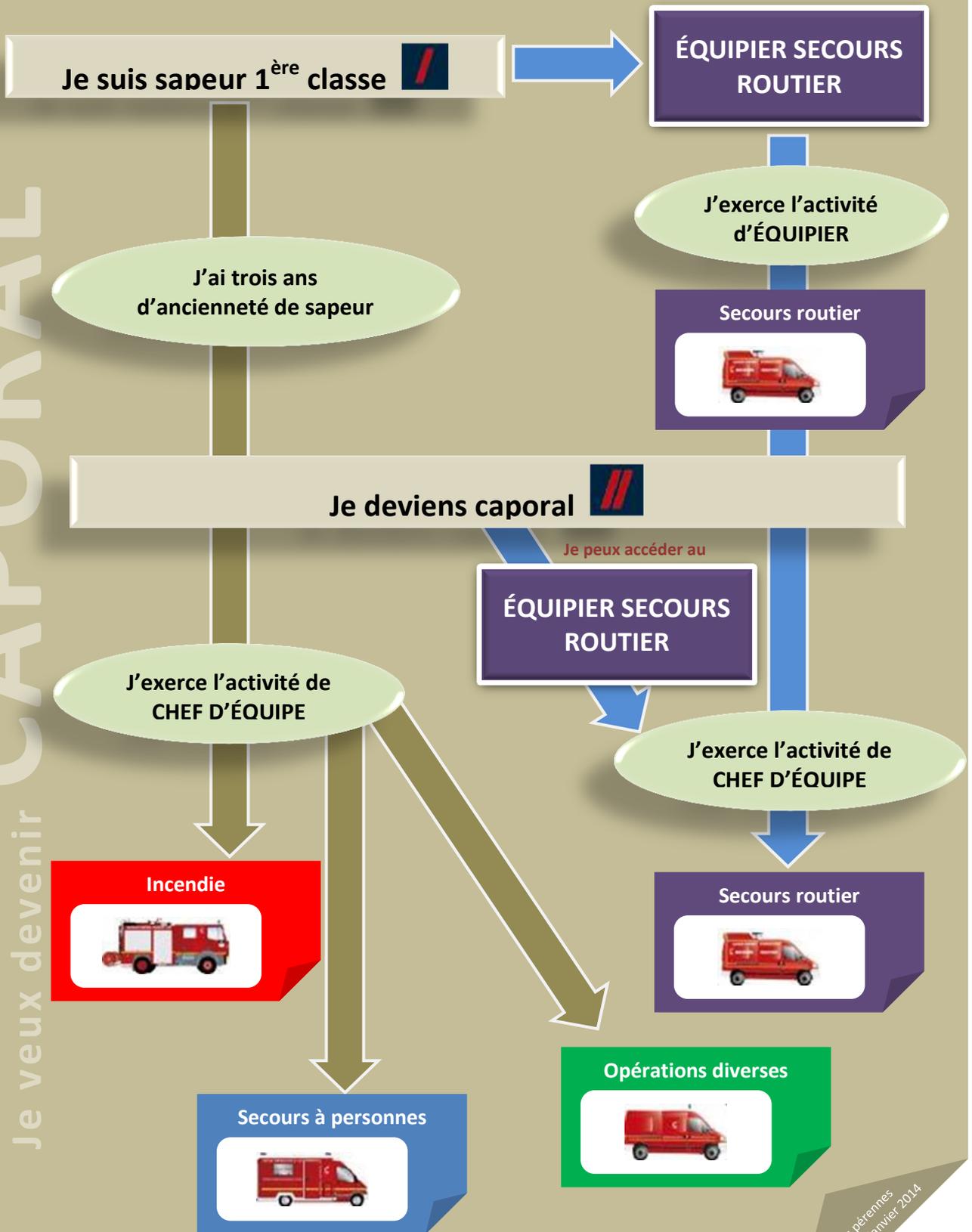
J'ai validé les quatre modules,
Je suis apte physiquement (arrêté du 6 mai 2000 modifié)
Remplir les conditions de nomination

Je deviens sapeur 1^{ère} classe

Mesures pérennes
A partir du 1^{er} janvier 2014

Pour devenir CAPORAL

Je veux devenir CAPORAL



Pour devenir SERGENT

Je suis caporal



J'ai trois ans d'ancienneté de caporal

Je deviens sergent



J'exerce l'activité de chef d'agrès d'un engin une équipe

Secours à personnes



Secours routier



Opérations diverses



Missions sauvetage



Agrès armé par 3 sapeurs-pompiers : un binôme et moi-même

Mesures pérennes
A partir du 1^{er} janvier 2014

SERGENT

Je veux devenir

Pour devenir ADJUDANT

Je suis sergent 

J'ai six ans d'ancienneté de sergent

Je deviens adjudant 

J'exerce l'activité de chef d'agrès tout engin

Secours à personnes



Secours routier



Incendie



Missions sauvetage



CONDITION DE NOMINATION, ancienneté SPP/SPV, quota et justification

Mesures pérennes suite réforme du 20 avril 2012

Ce tableau ne concerne pas le recrutement par concours externe.

Possibilité de promotion, d'avancement ou de nomination au grade supérieur des SPP (Hors SSSM)

	De sapeur à caporal	De caporal à caporal-chef	De caporal (ou chef) à sergent	De sergent à adjudant	Lieutenant 2 ^{ème} Cl.	Lieutenant 1 ^{ère} Cl.	Lieutenant Hors Cl.
Référence statutaire	Loi n°84-53, art. 79-2 Décret 2012-520, art. 11 Décret 2016-596, art. 12-1	Loi n°84-53, art.79-1 Décret 2012-520, art. 11 Décret 2016-596, art. 12-2	Loi n°84-53, art. 36 et 39 Décret 2012-521 modifié, art. 4 et 5	Loi n°84-53, art. 79-1 Décret 2012-521 modifié, art. 13	Loi n°84-53, art. 36 et 39 Décret 2012-522 modifié, art. 4, 5 et 6	Loi n°84-53, art. 36 Décret 2012-522 modifié, art. 8 et 14	Loi n°84-53, art. 79-1 et 2 Décret 2012-522 modifié, art. 15

Examen pro

3 ans au moins de services effectifs dans le grade de sapeur ou dans le grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de cat. C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou le cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en cat. C.

Avoir atteint le 4^{ème} échelon et validation de la totalité des UV de formation d'équipier.

Examen professionnelAvancement au choix après avis de la CAP

8 ans au moins de service effectifs dans un grade de sapeur ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de cat. C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en cat. C.

Au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon

Formation d'équipier

Avancement au choix après avis de la CAP des caporaux ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade de caporal ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de cat. C doté de la même échelle de rémunération ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération ou n'est pas classé en cat. C.

- soit concours interne + 4 ans au moins de services publics au 01/01 du concours.

+ titulaire d'une qualification de chef d'équipe de SPP ou reconnue comme équivalente par la commission compétente (ouverture du concours à d'autres populations)

- soit examen pro + 6 ans au moins en qualité de caporal ou caporal-chef au 01/01 de l'examen + formation chef d'équipe.

- soit au choix après avis CAP si 6 ans dans le grade de caporal-chef au 01/01 de l'année au titre de laquelle la sélection par cette voie est organisée + formation de chef d'équipe.

Quotas

1 an dans le 4^{ème} échelon + 4 ans au moins en qualité de sergent au 01/01 du TA.

Avancement au choix de l'autorité territoriale après avis de la CAP catégorie C.

Formation de chef d'agrès 1 équipe.

- soit concours interne + 4 ans de services publics au 01/01 du concours + titulaire d'une qualification de chef d'agrès tout engin de SPP ou reconnue comme équivalente par la commission compétente

(ouverture du concours à d'autres populations)

- soit au choix après avis CAP si 6 ans dans le grade d'adjudant au 01/01 du TA + formation de chef d'agrès tout engin

- soit concours interne + 4 ans SPP au 01/01 du concours.

(ouverture du concours à d'autres populations)

- soit examen pro après avis CAP + 3 ans en qualité de Ltn 2^{ème} Cl. + au moins 1 an dans le 4^{ème} échelon au 01/01 du TA.

- soit au choix après avis CAP si 5 ans dans le grade de Ltn 2^{ème} Cl. + au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon de Ltn 2^{ème} Cl au 01/01 du TA.

Quotas.

- soit examen pro après avis CAP + 3 ans en qualité de Ltn 1^{ère} Cl. + au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon au 01/01 du TA.

- soit au choix après avis CAP si 5 ans dans le grade de Ltn 1^{ère} Cl. + au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon au 01/01 du TA.

Quotas.

L'accès à la profession de sapeur-pompier professionnel se fait directement par concours externe au grade de caporal, lieutenant 1^{ère} classe ou capitaine ou à partir du 1^{er} mai 2013 par recrutement sans concours au grade de sapeur (quota de 1 pour 2 recrutements de caporal issus du concours externe).

Art. 15 du décret 2012-521 :

Les sergents ayant 3 ans de services effectifs dans ce grade reçoivent l'appellation de sergent-chef.

Les adjudants ayant 3 ans de services effectifs dans ce grade reçoivent l'appellation d'adjudant-chef.

Possibilités d'avancement au grade supérieur des SPV

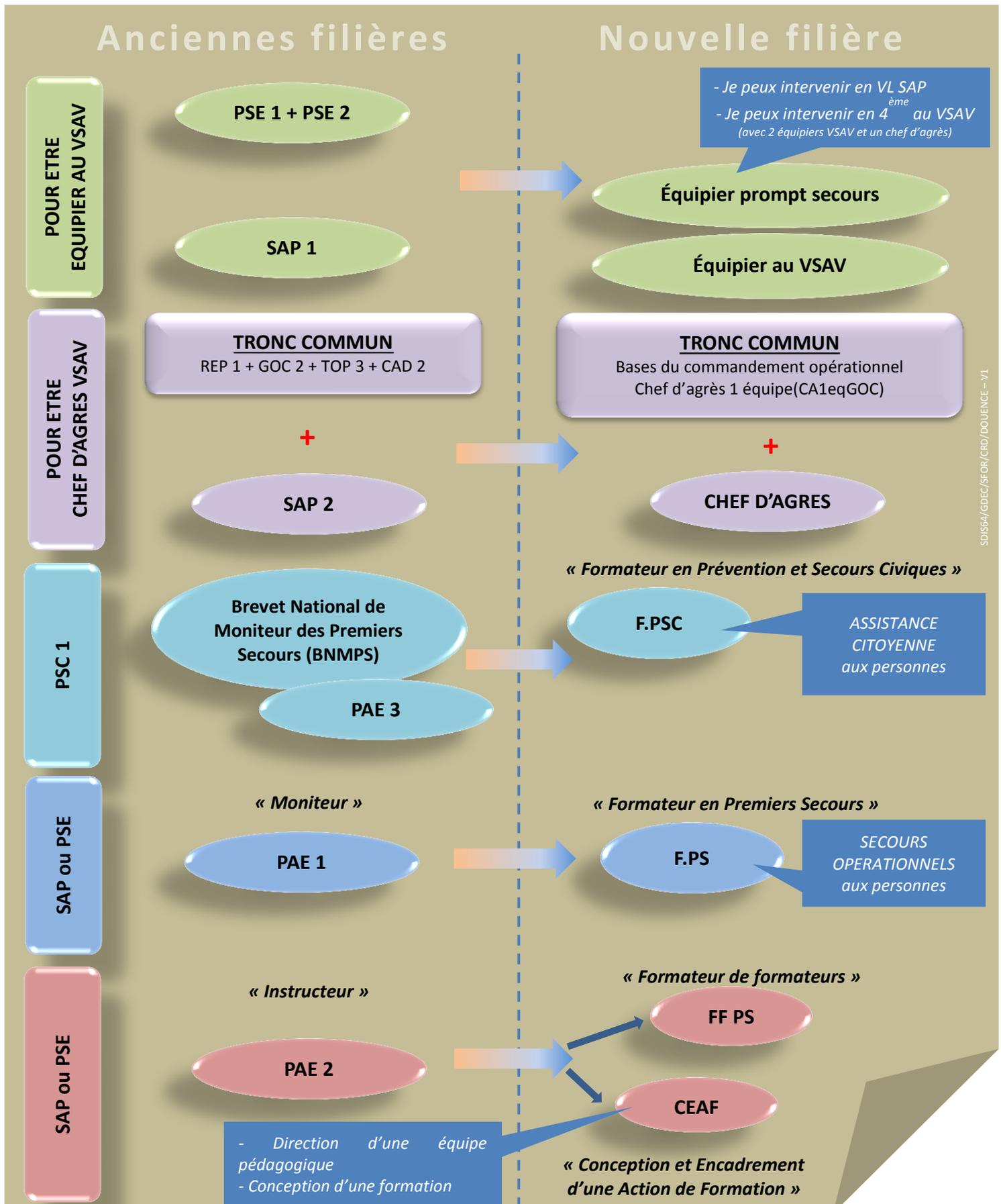
	De sapeur à caporal	De caporal à sergent	De sergent à adjudant	Lieutenant	Capitaine	Commandant	Lieutenant-colonel	Colonel
Conditions statutaires	Art. R 723-18 du code de la sécurité intérieure (CSI)	Art. R 723-19 du CSI	Art. R 723-20 du CSI	Art. R 723-24 et R 723-25 du CSI	Art. R 723-26 du CSI	Art. R 723-29 du CSI	Art. R 723-30 du CSI	Art. R 723-31 du CSI
Type de nomination	Avoir 3 ans de services effectifs dans le grade de sapeur + formation équipier	Avoir 3 ans de services effectifs dans le grade de caporal + formation chef d'équipe	- avoir 6 ans dans le grade détenu + formation chef d'agrès 1 équipe - avoir 2 ans dans le grade détenu si chef de centre ou adjoint chef de centre + formation chef d'agrès 1 équipe - par promotion à titre unique* Quotas (art. R 723-22).	- adjudant-chef avec 25 ans au moins en qualité de SPV, 5 ans d'ancienneté dans le grade d'adjudant et exercer les fonctions de chef de centre - 2 années en qualité de sous-officier + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 4 ans de services effectifs dans le grade de lieutenant + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade de capitaine + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- commandant avec au moins 15 années de services effectifs en qualité de SPV dont 5 ans en qualité de capitaine + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade de lieutenant-colonel + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).
Avis	Comité de centre + chef de gpt	Comité de centre + chef de gpt	Comité de centre + chef de gpt	Chef de gpt + DDSIS	Chef de gpt + DDSIS	Chef de gpt + DDSIS	DD SIS	DD SIS
Observations	Délibération n°2013-178 du 19/12/2013							

ATTENTION : Article R 723-56 du code de la sécurité intérieure – « Les SPV ayant cessé leur activité depuis moins de 5 ans peuvent être réengagés dans une qualification sous une appellation ou dans un grade identique à celui qu'ils détenaient au moment de la cessation de leurs fonctions sous réserve de satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées à l'article R 723-7. »

Les SPV qui, postérieurement à leur engagement, ont obtenu un **titre ou diplôme** prévu à l'article R 723-12 du CSI, **peuvent être nommés lieutenant ou capitaine** dans la limite des postes disponibles (art. R 723-34 du CSI). Ils doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale (art. R 723-7 du CSI) et aux conditions régulières d'engagement (article R 723-6 du CSI).

* La **promotion à titre unique** (art. R 723-27 du CSI) est possible pour les sous-officiers ou officiers de SPV ayant au moins 25 années de service et qui justifient de 10 années de fonctions en qualité d'adjoint au chef de groupement, de chef de centre ou d'adjoint au chef de centre : ils peuvent bénéficier, à titre unique, d'une promotion au grade supérieur sans formation.

RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS SECOURS À PERSONNES



SDIS64/GDEC/SFOR/CRD/DOUENCE - V1

PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

PRÉPARATION CONCOURS			
	A	B	C
Filière administrative	Attaché	Rédacteur territorial	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
Filière technique	A	B	C
	Ingénieur	Technicien territorial	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
	Ingénieur en chef	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise

PRÉPARATION EXAMENS PROFESSIONNELS			
	A	B	C
Filière administrative	Attaché principal	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
Filière technique	A	B	C
	Ingénieur	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
	Ingénieur en chef	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	

Contact : Mme SEGRESTAA Florence et LASSALLE Michèle

SCHÉMA D'ENSEMBLE DES FORMATIONS STATUTAIRES (hors filière SPP)

Contact : **Pôle Ressources Support et Conseil du Service Formation**

Mme SEGRESTAA Florence et LASSALLE Michèle

À compter du 1^{er} juillet 2008

Nomination dans un cadre d'emplois



Nomination dans un poste à responsabilité

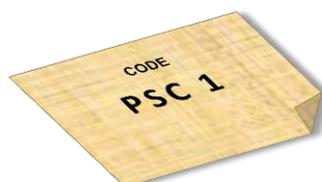


Réduction des durées de formation possibles selon formations suivies, diplômes et expériences

FORMATIONS DESTINÉES AUX PATS



Prévention et secours civiques de niveau 1



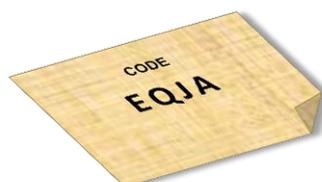
DURÉE	12H00 (1 jour et demi)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	AUCUNE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir aux personnels des filières techniques, administratives et spécialisées du SDIS des Pyrénées-Atlantiques les capacités d'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux personnels non sapeurs-pompiers du SDIS des Pyrénées-Atlantiques ne disposant d'aucune formation de base en secourisme ou souhaitant actualiser leurs connaissances dans ce domaine.		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune.		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension d'un incendie et sensibilisation au maniement des extincteurs ; • Protection de soi, d'une victime et des autres personnes vis-à-vis des dangers environnants ; • Transmission de l'alerte au service le plus adapté ; • Réalisation des premiers gestes de secours dans les cas suivants (<i>obstruction des voies aériennes, saignement abondant, inconscience, arrêt cardiaque, malaises, traumatismes.</i>) 		
	DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
	26 et 27 AM mars 2018	CDF	NON
	23 et 24 AM avril 2018	CDF	NON
	25 et 26 AM juin 2018	CDF	NON
	17 et 18 AM septembre 2018	CDF	NON
	3 et 4 AM décembre 2018	CDF	NON
ORGANISATEUR	SFOR		

FORMATION INITIALE DES SPV



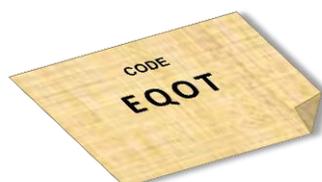
Journée d'accueil des nouvelles recrues



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	-
ÉVALUATION	AUCUNE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	La formation est destinée à présenter aux nouvelles recrues l'organisation et le fonctionnement du SDIS des Pyrénées-Atlantiques.		
PUBLIC CONCERNÉ	Partie intégrée au module transverse, obligatoire Ouvert aux personnels entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être SPV apprenant / SPP / PATS		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et missions du SDIS • Présentation du réseau associatif • Présentation du CTAC • Information sur les équipements de protection individuelle • Préservation du potentiel physique et psychologique 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
3 février 2018	CDF	NON	
2 juin 2018	CDF	NON	
1 ^{er} septembre 2018	CDF	NON	
10 novembre 2018	CDF	NON	
ORGANISATEUR	SFOR		

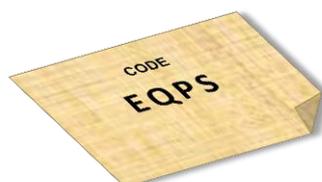
Outils de transmissions



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	12

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur l'apprentissage de l'utilisation des moyens radios.	
PUBLIC CONCERNÉ	Partie intégrée au module transverse Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être sapeur-pompier volontaire apprenant • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir participé à la journée d'accueil des nouvelles recrues 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir en état son équipement sélectif d'alarme • Utiliser les équipements de transmission de données • Utiliser les logiciels de gestion et d'informations opérationnelles 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
10 février2018 / 9 juin 2018 8 septembre 2018 17 novembre 2018	GEST	NON
10 février2018 / 9 juin 2018 15 septembre 2018 3 novembre 2018	GOUEST	NON
10 février2018 / 9 juin 2018 8 septembre 2018 17 novembre 2018	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

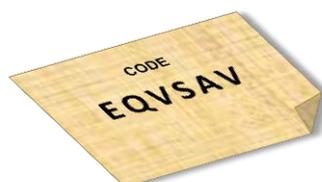
Équipier prompt secours



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	12

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier prompt secours à travers la découverte du rôle d'un secouriste et l'apprentissage des règles de sécurité en intervention.		
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Partie intégrée au module transverse</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être sapeur-pompier volontaire apprenant • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir participé à la journée d'accueil des nouvelles recrues 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Les extincteurs et leur utilisation • Cadre juridique • Notions élémentaires • Sécurité • Les bilans • Les détresses vitales • Les autres atteintes • Mise en application des connaissances 		
	DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
	Du 26 février au 2 mars 2018 Du 18 au 22 juin 2018 Du 24 au 28 septembre 2018 Du 3 au 7 décembre 2018	GEST	POSSIBLE
	Du 26 février au 2 mars 2018 Du 11 au 15 juin 2018 Du 10 au 14 septembre 2018 Du 12 au 16 novembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
	Du 5 au 9 mars 2018 Du 18 au 22 juin 2018 Du 24 au 28 septembre 2018 Du 3 au 7 décembre 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

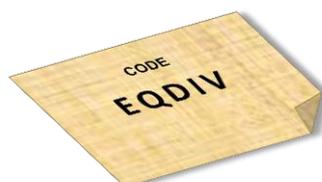
Équipier VSAV



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	12

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier VSAV.	
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire</u> Ouvert aux sapeurs-pompier volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être sapeur-pompier volontaire apprenant • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé le module transverse (EQJA / EQOT / EQPS) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique • Notions élémentaires • Atteintes et affections spécifiques, parturientes • Immobilisations et relevages • Hygiène et asepsie • Protection, Balisage, dégagements d'urgence, calage • Mise en application des connaissances 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 26 au 30 mars 2018 Du 2 au 6 juillet 2018 Du 15 au 19 octobre 2018 Du 17 au 21 décembre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 26 au 30 mars 2018 Du 25 au 29 juin 2018 Du 24 au 28 septembre 2018 Du 26 au 30 novembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
Du 23 au 27 avril 2018 Du 2 au 6 juillet 2018 Du 15 au 19 octobre 2018 Du 17 au 21 décembre 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

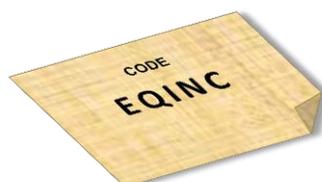
Équipier opérations diverses



DURÉE	40H00 (5 jours) + 7H00 Prérequis en CIS
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	12

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier VTU.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être sapeur-pompier volontaire apprenant • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé le module transverse (EQJA / EQOT / EQPS) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et respect des règles de sécurité des matériels d'opérations diverses • Intervention sur ascenseur • Capture d'animaux • Neutralisation d'hyménoptères • Utilisation des échelles à main • Lot de sauvetage et de protection contre les chutes • Sécurisation de la Zone d'Intervention 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 22 au 26 janvier 2018 (NOV2017) Du 4 au 8 juin 2018 Du 24 au 28 septembre 2018 Du 26 au 30 novembre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 12 au 16 mars 2018 (NOV2017) Du 14 au 18 mai 2018 Du 17 au 21 septembre 2018 Du 17 au 21 décembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
Du 22 au 26 janvier 2018 (NOV2017) Du 4 au 8 juin 2018 Du 24 au 28 septembre 2018 Du 26 au 30 novembre 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

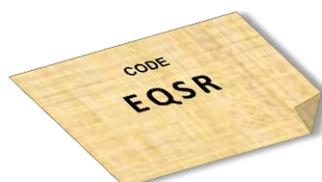
Équipier incendie



DURÉE	56H00 (7 jours) 22H00 prérequis en CIS
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	10

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier incendie.	
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être sapeur-pompier volontaire apprenant • Être apte médicalement incendie (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé l'équipier prompt secours (EQPS) et le module opérations diverses (EQDIV) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissances • Équipements de protection • Environnements à risque • Les mesures conservatoires • Les sauvetages • Engins de lutte et matériels • Alimentation, établissement, extinction 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
6, 13, 20, 27 et du 29 janvier au 3 février 2018 (<i>recrues SEPT 2017</i>)	GEST	POSSIBLE
3, 10, 17, 24 et du 26 au 30 mars 2018 (<i>recrues NOV 2017</i>)		
9, 16, 23, 30 juin et du 2 au 7 juillet 6, 13, 20 octobre, 10 et du 12 au 17 novembre 2018		
13 et du 15 au 20 janvier 2018 (<i>recrues SEPT 2017</i>)	GOUEST	POSSIBLE
16 et du 18 au 23 juin 2018		
13 et du 15 au 20 octobre 2018		
24 et du 26 au 31 mars 2018 30 juin et du 2 au 7 juillet 2018 10 et du 12 au 17 novembre 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

Module optionnel - Équipier secours routier



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	7

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur-pompier les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier secours routier.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires titulaires de l'équipier au VSAV (EQVSAV)	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir validé les formations d'équipier au VSAV (EQVSAV) et d'équipier incendie (EQINC) Priorité aux sapeurs-pompiers des CIS possédant un engin de secours routier 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Conduite générale d'une opération secours routier Les matériels spécifiques Mise en application des connaissances 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 23 au 27 avril 2018 (<i>recrues de SEPT-NOV 2017</i>) Du 22 au 26 octobre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 5 au 9 février 2018 (<i>recrues de JUIN-SEPT 2017</i>) Du 14 au 18 mai 2018 (<i>recrues de NOV 2017</i>) Du 3 au 7 septembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
Du 29 janvier au 2 février 2018 Du 5 au 9 novembre 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le sapeur devra connaître et maîtriser les gestes enseignés lors des formations d'équipier prompt-secours et secours à personnes

FORMATIONS LIÉES AUX AVANCEMENTS DE GRADE DES SPP/SPV



Chef d'équipe SPP/SPV - Bases du commandement opérationnel



DURÉE	12H00 (1,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	10

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'équipe / caporal les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'équipe.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de caporal		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir validé sa formation initiale ou d'intégration Être nommé au grade de caporal (SPP) et nommable (SPV) 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Bases du commandement opérationnel Communication opérationnelle 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
2 mars, 25 mai 14 septembre et 12 octobre 2018	GEST	NON	
9 mars, 20 avril, 28 septembre et 7 décembre 2018	GOUEST	NON	
15 juin et 12 octobre 2018	GSUD	NON	
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		
INFOS DIVERSES	Évaluation de manière certificative lors des mises en situation du module de techniques professionnelles appliquées		

Chef d'équipe SPP/SPV - Techniques professionnelles appliquées à l'incendie



DURÉE	44H00 (5,5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'équipe / caporal les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'équipe.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de caporal
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement incendie (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir participé à la formation de bases de commandement opérationnel du chef d'équipe (CEQGOC) Être nommé au grade de caporal
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Techniques professionnelles de sauvetage et d'extinction Mise en application des connaissances

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 3 au 9 mars 2018 Du 26 mai au 1 ^{er} juin 2018 Du 15 au 21 septembre 2018 Du 13 au 19 octobre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 10 au 16 mars 2018 Du 21 au 27 avril 2018 Du 29 septembre au 5 octobre 2018 Du 8 au 14 décembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
Du 16 au 22 juin 2018 Du 13 au 19 octobre 2018	GSUD	POSSIBLE

ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux
---------------------	---



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées à l'activité d'équipier ;
Le candidat doit maîtriser parfaitement les techniques de secours à personnes, l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, la mise en œuvre des agrès interventions diverses et les manœuvres binômes incendie.

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV - Gestion opérationnelle & commandement / cadre d'intervention



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès d'une équipe	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être nommé au grade de sergent (SPP) et nommable (SPV) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances réglementaires • Les différents partenaires • Les différents médias • Principes du commandement opérationnel • Les outils du commandement • Les transmissions • Les outils cartographiques 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
26 et 27 février 2018 6 et 7 septembre 2018	GEST	POSSIBLE
13 et 14 juin 2018 21 et 22 novembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
14 et 15 mars 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équipier et de chef d'équipe.

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV - Opérations diverses & sauvetages



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès VTU.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être nommé au grade de sergent • Avoir participé à la formation CA1GOC 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances réglementaires • Les différents partenaires • Les différents médias • Principes du commandement opérationnel • Les outils du commandement • Les transmissions • Les outils cartographiques Procédures opérationnelles liées aux Opérations VTU • Mise en application des connaissances 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
28 février 2018 8 septembre 2018	GEST	NON	
15 juin 2018 23 novembre 2018	GOUEST	NON	
16 mars 2018	GSUD	NON	
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équipier et de chef d'équipe.

Le candidat doit maîtriser parfaitement, l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, la mise en œuvre des agrès interventions diverses.

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV - Secours à personnes



DURÉE	25H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès VSAV.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Être nommé au grade de sergent Avoir participé à la formation CA1GOC 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Procédures opérationnelles liées aux Opérations VSAV Mise en application des connaissances 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Du 19 au 21 mars 2018 Du 1 ^{er} au 3 octobre 018	GEST	POSSIBLE	
Du 18 au 20 juin 2018 Du 3 au 5 décembre 2018	GOUEST	POSSIBLE	
Du 26 au 28 mars 2018	GSUD	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équipier et de chef d'équipe.

Le candidat doit maîtriser parfaitement, les techniques de secours à personnes et l'armement matériel d'un VSAV.

Chef d'agrès une équipe SPP/SPV – Secours routiers



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès engin de secours routier.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être nommé au grade de sergent • Avoir validé la formation CA1SAP 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes de désincarcération • Prise de décisions/critères de choix • Véhicules nouvelle génération • Engins roulant particulier • Utilisation du matériel hors contexte SR • Mise en application des connaissances 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
22 et 23 mars 2018 4 et 5 octobre 018	GEST	POSSIBLE
21 et 22 juin 2018 6 et 7 décembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
29 et 30 mars 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

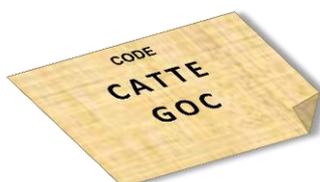


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités d'équiper et de chef d'équipe.

Le candidat doit maîtriser parfaitement, les techniques de secours à personnes et de secours routiers

Chef d'agrès tout engin SPP/SPV – Gestion opérationnelle et commandement



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

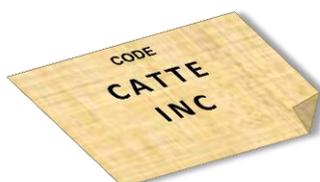
OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / adjudant les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès tout engin et CCRL		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade d'adjudant		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être nommé au grade d'adjudant (SPP) et nommable (SPV) 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la zone d'intervention • Coordination des moyens • Point de situation 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités de chef d'agrès une équipe.
Le candidat doit maîtriser le raisonnement du chef d'agrès une équipe

Chef d'agrès tout engin SPP/SPV – module incendie



DURÉE 80H00 (10 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / adjudant les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès tout engin.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade d'adjudant	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être nommé au grade d'adjudant 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la typologie des feux • Les feux en volumes clos ou semi-ouverts • Prévention appliquée à l'opération / réaction au feu • Procédure gaz renforcée 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	CDF	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités de chef d'agrès une équipe.
Le candidat doit maîtriser parfaitement, les techniques de chef d'équipe incendie

FORMATIONS DE TRONC COMMUN OPÉRATIONNEL



Conducteur poids-lourds



DURÉE Durée moyenne 13 jours

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon critères de sélection

ÉVALUATION **CERTIFICATIVE**

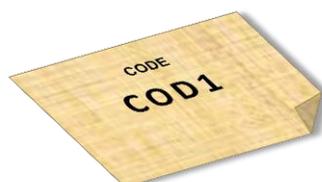
NOMBRE DE SESSIONS -

OBJECTIFS	La formation est destinée à obtenir le permis poids-lourd pour assurer la fonction de conducteur de véhicule sapeur-pompier PL.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir 21 ans (le jour de l'examen) • Être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans • Avoir validé la FI • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)
SÉLECTION DES CANDIDATS	<p>Critères de sélection des candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de titulaires du permis C dans le C.I.S • Nombre d'engins du C.I.S. dont la conduite nécessite le permis C • Pour les S.P.V. : disponibilité en journée ; engagement à obtenir l'UV COD1
CONTENU	Conforme à la réglementation en vigueur
DURÉE	La durée est en moyenne de 13 jours (3 jours pour le code, 5 jours pour le plateau et 5 jours pour la circulation). Les stages sont en général en semaines bloquées.
ORGANISATEUR	Auto-École FAUVEL (Pau et Bayonne)



Le temps passé en formation poids lourd n'ouvre pas droit à la perception d'indemnités horaires pour les SPV ni à la récupération d'heures ou le paiement d'heures supplémentaires pour les SPP
Une fois le permis obtenu, le candidat doit faire parvenir une copie de son permis de conduire au pôle emplois et compétences du groupement territorial concerné

Conducteur engin pompe



DURÉE 24H00 (3 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

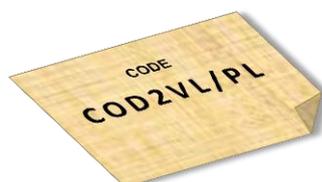
OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d'incendie.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> • Avoir réalisé un minimum de 4h00 de conduite dans son CIS (attestation) • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et responsabilité du conducteur engin pompe • Notions de mécanique • Hydraulique • Mise en œuvre du véhicule incendie • Guidage des véhicules 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 4 au 6 avril 2018 Du 26 au 28 novembre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 31 janvier au 2 février 2018 Du 17 au 19 décembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
À définir	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les bases de l'hydraulique.
Réaliser un minimum de 4h00 de conduite d'un poids lourd en CIS.

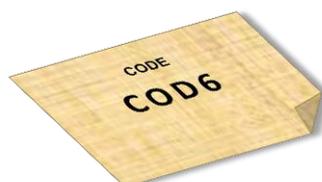
Conducteur engin « tout terrain »



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d'incendie « tout terrain ».	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> • Être titulaire de la formation COD1 depuis au moins 2 ans • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir un engin « tout terrain » dans son CIS 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite • Auto dégagement • Remise en condition du matériel • Obstacles 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 25 au 29 juin 2018	À déterminer	OBLIGATOIRE
Du 17 au 21 septembre 2018	À déterminer	OBLIGATOIRE
ORGANISATEUR	SFOR/GDMG	

Conducteur moyens élévateurs aériens



DURÉE 32H00 (4 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

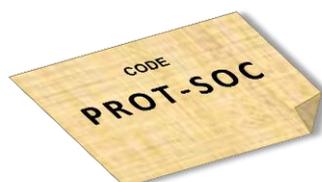
NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	<p>La formation est destinée à faire acquérir au conducteur les techniques spécifiques de mise en œuvre d'un moyen élévateur aérien.</p> <p>Être capable de conduire, de mettre en œuvre un véhicule de ce type en exploitant ses possibilités.</p>	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> depuis au moins 2 ans • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir un moyen élévateur aérien dans son CIS 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilisation • Règles de sécurité • Possibilités d'emploi • Mise en œuvre des nacelles • Établissements de lance sur échelle ou plateforme • Sauvetages échelle aérienne ou BEA • Entretien du véhicule (les niveaux...) 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À déterminer	À déterminer	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

FORMATIONS DE TRONC COMMUN FONCTIONNEL



Sensibilisation à la protection sociale



DURÉE	3H00 (0,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	AUCUNE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à sensibiliser les agents aux droits et les obligations en matière de protection sociale.		
PUBLIC CONCERNÉ	Être <ul style="list-style-type: none"> • Personnel administratif technique et spécialisés Ou <ul style="list-style-type: none"> • Sapeur-pompier professionnel 		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Les congés de maladie • Les accidents de service 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Jeudi 15 mars 2018 (AM)	CDF	NON	
Jeudi 27 septembre 2018 (AM)	CDF	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / SARH		

Formation juridique niveau 1



DURÉE	4H00 (0,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	AUCUNE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les notions de responsabilité, d'étude de cas pratiques, jurisprudences et présentation des procédures mises en place.		
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs de Groupement, chefs de service, chefs de CIS et agents ayant régulièrement à faire appel au SJSA		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender l'ensemble des missions/activités du service juridique et suivi des assemblées • Notions générales sur la responsabilité dans le cadre des activités du SDIS 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
10 avril 2018	CDF	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / SJSA		

Formation juridique thématique



DURÉE	4H00 (0,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	AUCUNE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à approfondir les connaissances.		
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs de Groupement, chefs de service, chefs de CIS et agents concernés		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune		
CONTENU	Responsabilité des SP en intervention : état de nécessité, reprises de feu, dispositif de surveillance (caméras thermiques, dispositif de surveillance, feu éteint)...		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
16 octobre 2018	CDF	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / SJSA		

Formation marchés publics



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	AUCUNE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à perfectionner les principaux acheteurs du SDIS dans le montage et le contenu des pièces d'un marché (règlement de consultation, acte d'engagement, cahiers des charges,...); formation- information sur l'actualité réglementaire	
PUBLIC CONCERNÉ	Référents marchés publics dans les services ou groupements	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender le montage et le contenu d'un dossier de consultation • Actualité réglementaire des marchés publics 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
9 avril 2018	CDF	NON
ORGANISATEUR	SFOR / SAMP	

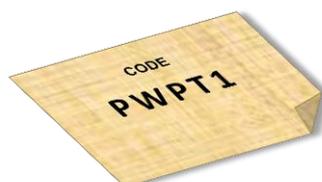
Présentation et utilisation des outils du SDIS64



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à se familiariser avec les outils du SDIS64 (hors applications métiers)	
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs CIS-SPV – Chefs de salle – Personnels CTAC – chefs de services CIS – nouveaux arrivants	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques et sécurité du système d'information du SDIS64 • Environnement Windows 7 • Organisation et gestion des fichiers informatiques • Connexion Bureau A Distance en interne et en externe • Portail : <ul style="list-style-type: none"> ○ accès au site interne ○ Accès aux applications métier • Messagerie 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
16/01/2018	Salle de formation GDSI	NON
11/09/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

POWERPOINT 2010



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à concevoir des présentations en vue d’animer des réunions. • Enrichir ses présentations de textes, dessins, images. • Acquérir les connaissances pour animer ses diapositives 	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de Windows 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une présentation • Créer et utiliser les masques • Utiliser les différents modes d’affichage • Créer et mettre en forme les diapositives • Organiser ses diapositives • Enrichir le contenu de chaque diapositive • Utiliser le modèle « CHARTE SDIS » 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
27/03/2018	Salle de formation GDSI	NON
05/06/2018	Salle de formation GDSI	NON
06/11/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

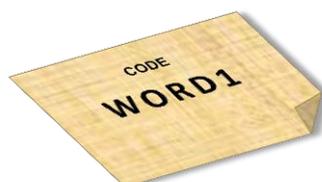
Environnement WINDOWS 7



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base de W7	
PUBLIC CONCERNÉ	Tous les utilisateurs de Windows 7	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Interface graphique <ul style="list-style-type: none"> ○ Démarrage d'une session ○ Le menu démarrer ○ Le bureau <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnalisation ○ Les imprimantes ○ L'accès aux programmes, aux documents ○ Barre des tâches ○ Écran multiples : vidéo-projection • Gestion des dossiers et des documents <ul style="list-style-type: none"> ○ Les espaces de stockage : le système de fichiers ○ Mes documents ; archives personnelles ; le disque local : C:\ ○ Les conseils de nommage ○ Créer, renommer, déplacer, supprimer des dossiers, ○ L'explorateur : navigation ○ Le menu « organiser » ○ La corbeille ○ La recherche de documents • Les outils <ul style="list-style-type: none"> ○ Capture, compression, gravure • La sécurité : sensibilisation ; les bons réflexes • Le Bureau à distance 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
27/02/2018	Salle de formation GDSI	NON
18/09/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

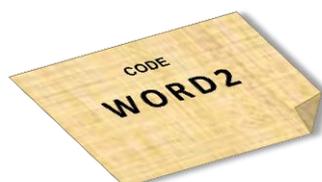
WORD – Niveau utilisateur



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à : <ul style="list-style-type: none"> découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base du traitement de texte, créer des documents standards. 	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> présentation de Word 2010 – Ruban – onglet – groupe de commande Gestion des documents : ouvrir, enregistrer, créer, imprimer. Mise en forme du texte : police, paragraphe, style, puces. Mise en page : Marge, orientation, taille, tabulations, alignement..., Insertion : tableau, entête et pied de page, numéro de page, illustration, texte. Outils : rechercher/remplacer, orthographe/grammaire, reproduire la mise en forme 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
06/03/2018	Salle de formation GDSI	NON
12/06/2018	Salle de formation GDSI	NON
16/10/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

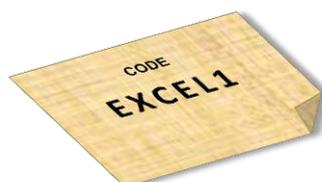
WORD - Perfectionnement



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir et maîtriser les fonctionnalités avancées de Word • Réaliser un publipostage • Créer des documents complexes 	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi la formation WORD niveau utilisateur • Bonne maîtrise des fonctions de bases de Word 2010 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Publipostage <ul style="list-style-type: none"> ○ création d'un document type et son fichier de données ○ modification des champs ○ règles • Documents longs <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation des styles ○ Création d'un sommaire ○ Création d'un index • Mise en forme <ul style="list-style-type: none"> ○ Sections ○ Colonnes ○ Insertion d'objets, de graphiques, page de garde... • Création d'un formulaire 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
24/04/2018	Salle de formation GDSI	NON
19/06/2018	Salle de formation GDSI	NON
11/12/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

EXCEL – Niveau utilisateur



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base du tableur	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP- PATS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et ouvrir, enregistrer un fichier, • Imprimer un fichier, • Saisir des données, • Formater les cellules, • Mettre en forme le texte, les cellules, un tableau, des colonnes et des lignes, • Effectuer des calculs simples, • Recopier une formule, • Effectuer un tri, • Filtrer les données, • Incrémenter une série. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
30/01/2018	Salle de formation GDSI	NON
03/05/2018	Salle de formation GDSI	NON
23/10/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

FORMATIONS DE TRONC COMMUN FONCTIONNEL

EXCEL - Perfectionnement



DURÉE 7H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 5

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 3

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités avancées du tableur	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi la formation EXCEL niveau utilisateur • Bonne maîtrise des fonctions de base de Excel 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Formater les cellules, • Mettre en forme le texte, les cellules, un tableau, des colonnes et des lignes, • Mise en forme conditionnelle, • Utiliser les formules, • Filtrer des données, • Éditer un graphique, • Tableau croisé dynamique. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
06/02/2018	Salle de formation GDSI	NON
15/05/2018	Salle de formation GDSI	NON
18/12/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

OUTLOOK – Niveau utilisateur



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir les différentes fonctionnalités d'Outlook	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	UTILISATION OUTLOOK Connaissances de base en informatique (environnement Windows, gestion des fichiers)	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques de la messagerie • L'environnement Outlook : affichages, dossiers • Consulter, envoyer et organiser ses messages • Insérer une pièce jointe à un message • Gérer son agenda : création d'un RV, d'une réunion, réponse à une invitation, calendrier partagé • Utilisation des contacts • Autres fonctionnalités : la gestion des absences • Webmail 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
23/01/2018	Salle de formation GDSI	NON
13/03/2018	Salle de formation GDSI	NON
25/09/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

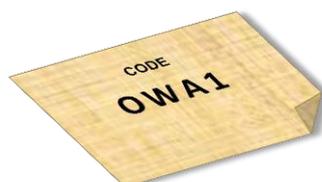
OUTLOOK - Perfectionnement



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir les fonctionnalités avancées d'Outlook • Organiser son environnement. • Automatiser la gestion de ses messages • Planifier et organiser ses activités 	
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • UTILISATION OUTLOOK • Avoir suivi la formation OUTLOOK niveau utilisateur • Une bonne connaissance des fonctionnalités de base est recommandée 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques de la messagerie • L'environnement Outlook : affichage, dossiers, catégories • Maitriser la gestion des PJ et des liens • Tri, filtre, règles, rappels • Bouton de vote • Gérer son agenda : création et suivi d'un RV, d'une réunion, création d'un événement périodique, partage de calendrier, gestion des droits • Gérer ses contacts : création de contacts et de listes de distribution, de cartes de visite, import et export de groupe de contacts • Tâches : créer une tâche, assigner une tâche, suivi • WebMail 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
05/04/2018	Salle de formation GDSI	NON
23/05/2018	Salle de formation GDSI	NON
20/11/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

WEBMAIL – Niveau utilisateur



DURÉE	7H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir les différentes fonctionnalités de Webmail (OWA)	
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs CIS Volontaires – chefs de salle – personnels CTAC – chefs de services CIS	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	UTILISATION WEBMAIL – OWA – Connaissances de base en informatique (environnement Windows, gestion des fichiers)	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques de la messagerie • L'environnement WebMail : affichages, dossiers • Consulter, envoyer et organiser ses messages • Insérer une pièce jointe à un message • Gérer son agenda : création d'un RV, d'une réunion, réponse à une invitation, calendrier partagé • Utilisation des contacts • Autres fonctionnalités : la gestion des absences 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
20/03/2018	Salle de formation GDSI	NON
29/05/2018	Salle de formation GDSI	NON
02/10/2018 (à confirmer)	Salle de formation GDSI	NON
ORGANISATEUR	SFOR / GDSI	

Sous-officier de garde de SPP



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée aux adjudants de sapeurs-pompiers professionnels qui doivent réguler les activités de la garde en faisant respecter les consignes et règlements en vigueur.		
PUBLIC CONCERNÉ	Adjudants de sapeurs-pompiers professionnels		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ; • Être titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin. 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Culture administrative • Outils de gestion de la garde • Gestion du personnel • Notions de discipline et sanctions • Hygiène, sécurité individuelle et collective • Bien-être au travail 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Du 12 au 16 novembre 2018	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SFOR / GDEC		

FORMATIONS DE FORMATEURS



FORMATIONS DE FORMATEURS

Journées de rencontres entre responsables formation et responsables pédagogiques

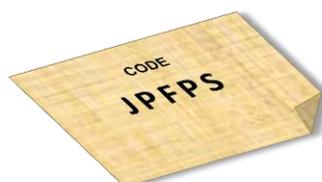
OBJECTIFS

Ces journées sont organisées par filières de formateur et ont pour finalité d'obtenir une homogénéité la plus complète possible lors des formations réalisées (*programme, supports, lieux de manœuvres, type d'encadrement, moyens matériels, modalités et types d'évaluation, etc.*)

JOURNÉES DE RENCONTRE	DATES
Réunion référents formateurs binômes	
Réunion référents formateurs LSPCC	
Réunion référents formateurs ARICO	
Réunions formateurs conduite (COD3)	25 JANVIER 2018 (journée) 29 MAI 2018 (Journée) 22 NOVEMBRE 2018 (après-midi)
Colloque animateurs de JSP (cf. fiche COLLOQ-ANIMJSP)	9 JUIN 2018 (Journée)

FORMATIONS DE FORMATEURS

*Journée préparatoire à la formation
de formateur aux premiers secours*



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

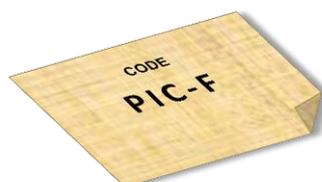
OBJECTIFS	<p>Appréhender le parcours de formation d'un apprenti-formateur en premiers secours au sein du SDIS 64.</p> <p>En partenariat avec l'équipe pédagogique, établir un constat de son niveau de maîtrise technique, et établir des axes de travail pour se présenter à la formation avec un niveau technique satisfaisant.</p>	
PUBLIC CONCERNÉ	<p>Stage ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.</p> <p><u>CIS prioritaires</u> : HPN, SPN, NVX, TDT, GAN, GRN, ILD, BDH, ADY, LRS, MLN, NVX, OTZ.</p> <p>Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités ne fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session.</p> <p>Les apprentis-formateurs se présentent à cette journée accompagnés de leurs parrains, qui les accompagneront dans leur période de préparation avant l'entrée en formation.</p>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être sapeur-pompier du SDIS 64, régulièrement inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle d'équipier au VSAV (personnels à jour de leur formation continue d'équipier). Avoir été retenu pour la formation de formateur en premiers secours. 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Une demi-journée consacrée à la présentation du parcours de formation et au cadrage du travail entre le parrain et son apprenti-formateur. La période de préparation à l'entrée en formation y est détaillée ; Une demi-journée d'ateliers avec l'équipe pédagogique pour faire le point sur son niveau technique en secours à personnes. À l'issue, chaque apprenti-formateur disposera d'axes de travail pour sa période de préparation. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
10 février 2018	À définir	NON
ORGANISATEUR	SFOR	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Il est recommandé aux apprentis-formateurs et à leurs parrains de réviser la théorie et la pratique des procédures et techniques de secours à personnes.

Pédagogie initiale et commune de formateur



DURÉE	41H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, auront acquis les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un référentiel interne de formation et de certification et en utilisant des ressources pédagogiques internes et externes.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, apprentis-formateurs en premiers secours ayant accompli leur période de préparation initiée lors de la journée préparatoire. <u>CIS prioritaires</u> : HPN, SPN, NVX, TDT, GAN, GRN, ILD, BDH, ADY, LRS, MLN, NVX, OTZ. Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités ne fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Avoir été retenu pour la formation de formateur en premiers secours.	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des compétences de base du formateur. • Le programme de la formation est centré sur la pédagogie. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 5 au 9 novembre 2018	À définir	OBLIGATOIRE
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport	

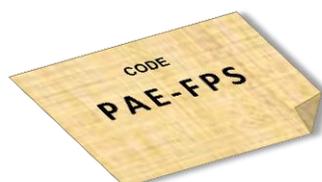


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Cette formation est centrée sur la pédagogie. Le niveau technique en secours à personnes doit être garanti par la période préparatoire qui a précédé la formation, qui ne comprendra aucune révision technique en SAP.

FORMATIONS DE FORMATEURS

Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours



DURÉE	41H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

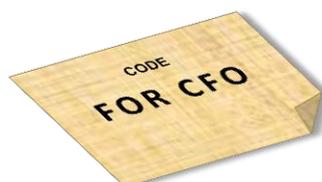
OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, et en utilisant les compétences liées à l'UE PIC F, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, apprentis-formateurs en premiers secours ayant accompli leur période de préparation initiée lors de la journée préparatoire. <u>CIS prioritaires</u> : HPN, SPN, NVX, TDT, GAN, GRN, ILD, BDH, ADY, LRS, MLN, NVX, OTZ. Les autres CIS verront leurs candidats potentiellement retenus si les centres précités ne fournissent pas suffisamment de candidats pour compléter la session.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir été retenu pour la formation de formateur en premiers secours. • Avoir suivi l'intégralité des séquences de la formation PIC F. 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Application des compétences du formateur enseignées lors du PIC F au domaine du secours à personnes. • Le programme de la formation est centré sur la pédagogie. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 19 au 23 novembre 2018	À définir	OBLIGATOIRE
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Cette formation est centrée sur la pédagogie appliquée au secours à personnes. Elle ne comprend aucune révision des gestes et des procédures SAP, qui doivent être maîtrisés avant l'entrée en formation.

Formateurs caisson flash over (CFO)



DURÉE	80H00 (10 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, d'encadrer une session de formation à l'aide d'un simulateur à feux réels.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé sa formation initiale ou d'intégration • Avoir été sélectionné pour intégrer l'équipe départementale 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir : Connaître les éléments du développement du feu ainsi que les règles de sécurité ; • Savoir-faire : Acquérir les capacités à piloter un simulateur Flash over et à encadrer un groupe de stagiaires ; • Savoir être : prendre en charge un groupe de stagiaires. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 12 au 23 mars 2018	CIS MRA	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport	

FORMATIONS DE FORMATEURS

Formateurs « LSPCC »

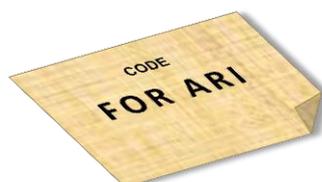


DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 10
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, de connaître et utiliser les outils et techniques pédagogiques appliquées à l'emploi du LSPCC conformément aux GNR et GDR.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum chef d'équipe.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé sa formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe • Être titulaire du FOR1 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir : Connaître les techniques appliquées à l'emploi du LSPCC ainsi que les règles de sécurité ; • Savoir-faire : Acquérir les capacités à enseigner les techniques appliquées à l'emploi du LSPCC et à encadrer un groupe de stagiaires ; • Savoir être : prendre en charge un groupe de stagiaires. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 18 au 22 juin 2018 Du 19 au 23 novembre 2018	CDF	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport	

FORMATIONS DE FORMATEURS

Formateurs « ARICO »

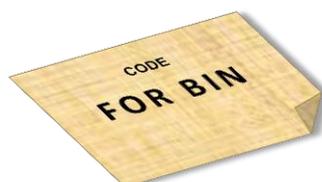


DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 10
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, de connaître et utiliser les outils et techniques pédagogiques appliquées à l'emploi de l'ARICO conformément aux GNR et GDR.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum chef d'équipe.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé sa formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe • Être titulaire du FOR1 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir : Connaître les techniques appliquées à l'emploi de l'ARICO ainsi que les règles de sécurité ; • Savoir-faire : Acquérir les capacités à enseigner les techniques appliquées à l'emploi de l'ARICO et à encadrer un groupe de stagiaires ; • Savoir être : prendre en charge un groupe de stagiaires. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 11 au 15 juin 2018 Du 12 au 16 novembre 2018	CDF	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport	

FORMATIONS DE FORMATEURS

Formateurs « BINÔMES »



DURÉE 40H00 (5 jours)

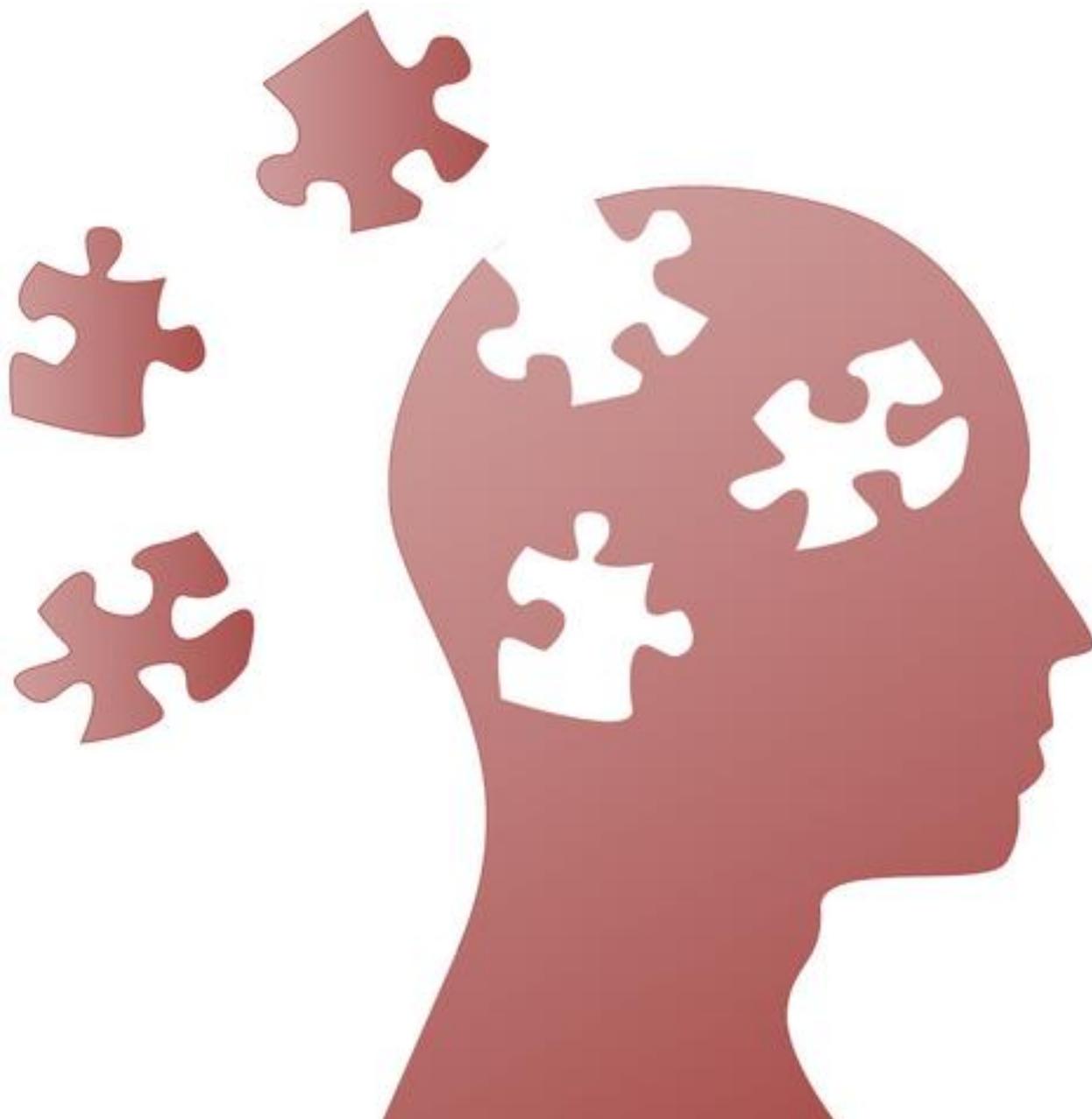
NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 10

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 2

OBJECTIFS	Les apprenants, à l'issue de l'intégralité de la formation, devront être capables, de connaître et utiliser les outils et techniques pédagogiques appliquées aux manœuvres en binôme et techniques de lances conformément aux GNR et GDR.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum chef d'équipe.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé sa formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe • Être titulaire du FOR1 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir : Connaître les techniques appliquées aux manœuvres en binôme et techniques ainsi que les règles de sécurité ; • Savoir-faire : Acquérir les capacités à enseigner les techniques appliquées aux manœuvres en binôme et techniques et à encadrer un groupe de stagiaires ; • Savoir être : prendre en charge un groupe de stagiaires. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 4 au 8 juin 2018 Du 5 au 9 novembre 2018	CDF	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Service de la formation et du sport	

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ



RISQUES TECHNOLOGIQUES

Je veux devenir RCH 1

Équipier / chef d'équipe reconnaissances risques chimiques et biologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
RCH 1
(80 heures)**

**Je deviens
RCH 1**

J'exerce l'activité / emplois d'
*Équipier / chef d'équipe reconnaissances
risques chimiques et biologiques*

RECO VIRT/VDET/CELP



RCH 1

Je veux devenir

Je veux devenir RCH 2

Équipier / chef d'équipe interventions risques chimiques et biologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
RCH 2
(80 heures)**

**Prérequis
RCH 1**

**Je deviens
RCH 2**

**J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe interventions
risques chimiques et biologiques**

INTER VIRT/VDET/CELP



RCH 2

Je veux devenir

Je veux devenir RAD 1

Équipier / chef d'équipe reconnaissances risques radiologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
RAD 1
(40 heures)**

**Je deviens
RAD 1**

**J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe reconnaissances
risques radiologiques**

RECO VDET



RAD 1

Je veux devenir

Je veux devenir DEPOL 1

Équipier / chef d'équipe lutte contre les pollutions

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
DEPOL 1
(16 heures)**

**Je deviens
DEPOL 1**

**J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe lutte contre les
pollutions**

RECO CELP



DEPOL 1

Je veux devenir

Je veux devenir DEPOL 2

Chef d'agrès lutte contre les pollutions

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
DEPOL 2
(16 heures)**

**Prérequis
DEPOL 1**

**Je deviens
DEPOL 2**

**J'exerce l'activité / emplois d'
Chef d'agrès lutte contre les pollutions**

INTER CELP



DEPOL 2

Je veux devenir

Je veux devenir DECONTA 1

Équipier / chef d'équipe chaîne de décontamination NRBC

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
DECONTA 1**
(16 heures)

**Je deviens
DECONTA 1**

J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe chaîne de
décontamination NRBC

INTER UMD



Je veux devenir DECONTA 2

Chef d'agrès chaîne de décontamination NRBC

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
DECONTA 2
(16 heures)**

**Prérequis
DECONTA 1**

**Je deviens
DECONTA 2**

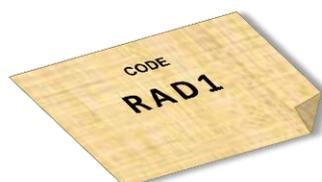
**J'exerce l'activité / emplois d'
Chef d'agrès chaîne de décontamination
NRBC**

INTER CELP



FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

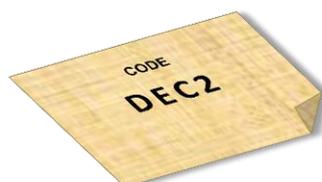
RAD1 – Équipier ou chef d'équipe reconnaissances risques radiologiques



DURÉE	48H00 (6 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances de base pour intervenir en tant qu'équipier ou chef d'équipe reconnaissance lors d'opérations présentant des risques à caractères radiologiques.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être affecté dans le CIS siège de la spécialité • S'engager à participer aux activités de la spécialité 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques des rayonnements ionisants • La radioprotection • L'équipe de reconnaissance RAD • Intervention en milieu radiologique 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
29 janvier au 5 février 2018	CIS OTZ	NON	
ORGANISATEUR	USRT		

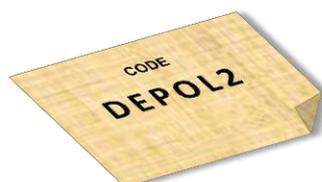
DECONTA2 – Chef d'agrès décontamination NRBC



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	20
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour gérer la mise en œuvre opérationnelle d'une unité mobile de décontamination.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être affecté dans le CIS siège de la spécialité • S'engager à participer aux activités de mise en œuvre de l'UMD 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • La doctrine nationale NRBC • Les bonnes pratiques pour un SAS interservices • Management des personnels (affectation, relèves, ...) • Identification et résolution des dysfonctionnements 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
12 et 13 mars 2018 14 et 15 mars 2018	CIS ORTHEZ	NON	
ORGANISATEUR	USRT		

DEPOL2 – Chef d'agrès de lutte contre les pollutions



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	20
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour gérer la mise en œuvre opérationnelle de la cellule de lutte contre les pollutions.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être affecté dans un CIS siège de la spécialité • S'engager à participer aux activités de mise en œuvre de la CELP 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents types de pollutions • La sécurité des personnels • Management des personnels (affectation, relèves, ...) 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
23 et 24 avril 2018 25 et 26 avril 2018	CIS ORTHEZ	NON
ORGANISATEUR	USRT	

SAUVETAGE & DÉBLAIEMENT

Aucune formation initiale proposée au calendrier 2017

MILIEU PÉRILLEUX

Je veux devenir IMP 2

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Pré sélection
SMO 1

Formation
SMO 1 / IMP 1

Je dois suivre

Formation
IMP 2
(80 heures)

Je deviens
IMP 2

J'exerce l'activité / emploi d'
Équipier GRIMP

Activités opérationnelles
suite à l'IMP 2

- CAN 1
- ISS

Je veux devenir
IMP 2

Je veux devenir IMP 3

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé au moins 2 ans dans l'activité/emploi d'IMP 2 ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Pré formation
IMP 3

Formation
IMP 3
(80 heures)

Je dois suivre

Je deviens
IMP 3

J'exerce l'activité / emploi de
Chef d'unité GRIMP

Activités opérationnelles
suite à l'IMP 3

- CAN 2
- Formation IMP3
Parme

Je veux devenir
IMP 3

Je veux devenir SMO 2

Équipier secours en montagne

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle IMP 2 ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Test
physique

Formation
SMO 2
(80 heures)

Je dois suivre

Je deviens
SMO 2

J'exerce l'activité / emploi d'
Équipier secours en montagne

Prérequis
SMO 1

Activités opérationnelles
suite au SMO2

- NEIGE 1
- GLACE 1
- NIVEAU MTO

Je veux devenir
SMO 2

Je veux devenir SMO 3

Chef d'unité secours en montagne

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle SMO 2 ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
SMO 3
(80 heures)**

**Prérequis
SMO 1**

**Je deviens
SMO 3**

**J'exerce l'activité / emploi de
Chef d'unité secours en montagne**

**Activités opérationnelles
suite au SMO3**

- NEIGE 2
- GLACE 2
- CAN 2

Je veux devenir
SMO 3

Je veux devenir CT SMO

Conseiller technique secours en montagne (ex COS montagne)

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle SMO 3 ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

J'exerce suis titulaire de la formation de
chef de groupe

Je deviens
CT SMO

J'exerce l'activité / emplois de
Conseiller technique secours en montagne
(Anciennement COS montagne)

CT SMO

Je veux devenir

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

CAN1 – Équipier secours en canyon



DURÉE	44H00 (5 jours et demi) dont 4H00 de nuit
NOMBRE DE STAGIAIRES	-
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation a pour but de permettre à des sauveteurs déjà formés aux techniques GRIMP ou secours en montagne de s'adapter facilement aux spécificités opérationnelles liées aux canyons.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte au personnel titulaire du SMO2 ou IMP2. • Avoir rempli les conditions du test d'accès 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales liées à la spécialité Canyon • Matériels • Techniques de progression • Techniques de secours 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

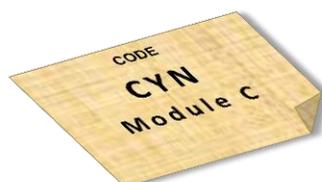
CAN2 – Chef d'équipe canyon



DURÉE	44H00 (5 jours) et une nuit sur le terrain
NOMBRE DE STAGIAIRES	-
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation a pour but de permettre à des chefs d'unité GRIMP ou secours en montagne, de commander une intervention de secours en canyon.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte au personnel titulaire du SMO3 ou de l'IMP3 • Avoir rempli les conditions du test d'accès 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales liées aux canyons • Progression et secours 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	SDIS 06	OUI	
ORGANISATEUR	SDIS 06		

CYN – Préformation Conducteur cynotechnique module C

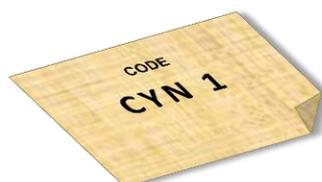


DURÉE	26H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	Selon besoin
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire maîtriser au stagiaire l'entretien, la conduite du chien en milieu social et le développement des qualités olfactives de l'animal.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Module A et présence régulière au module B avec un chien âgé au minimum de 8 mois et maximum 24 mois • Être retenu pour une préformation de conducteur cynotechnique 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du chien • Éducation du chien en milieu social • Développement des qualités olfactives du chien • Motiver et récompenser le chien lors du travail <p>La formation comprend, en outre, une formation en continu dispensée au cours d'une période d'adaptation.</p>	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	À définir	À définir
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné	

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

CYN – Conducteur cynotechnique



DURÉE 40H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES Selon besoin

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour tenir l'emploi de conducteur cynotechnique, dont la mission est la recherche de victimes égarées ou ensevelies.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires à USMP		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire du module C de la préformation cynotechnique. 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Préalables à l'engagement de l'équipe • Activités opérationnelles • Formation en continu 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		

CYN AVAL – Conducteur cynotechnique avalanche



DURÉE	80H00 (12 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire acquérir au stagiaire l'aptitude de conduite d'un chien dans un milieu enneigé lors d'une intervention en avalanche seul ou en corps constitué.		
PUBLIC CONCERNÉ	<ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires l'USMP 		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être titulaire du permis de conduite VL, en cours de validité Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Avoir satisfait à des épreuves de sélection (physique, écrite et l'entretien préalable de motivation) de tout conduit par le conseiller technique départemental 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Intégration du binôme (conducteur / chien) dans un dispositif de secours en avalanche. Évolution en ski de randonnée avec le chien Test DVA Cours théorique (milieu montagnard, ...) 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
	LES 2 ALPES		
ORGANISATEUR	ANENA		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Équipier secours en montagne



DURÉE	80H00 (10 jours) dont 1 nuit sur le terrain
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La fonction a pour but de faire acquérir au stagiaire les capacités à tenir l'emploi d'équipier secours en montagne, dont les missions sont la réalisation de reconnaissances et/ou de sauvetages en montagne ou en milieu d'accès difficile.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Formation ouverte aux titulaires de l'attestation de sensibilisation aux secours en montagne (SMO1) depuis deux ans ou plus <p>Avoir réalisé, sous la responsabilité d'un conseiller technique montagne, des épreuves de marche, de parcours d'escalade et en terrain varié, réglementaires, définies dans le GNR secours en montagne</p>		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Chaîne d'assurance Connaissances générales Techniques de progression Techniques de secours 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Chef d'unité secours en montagne

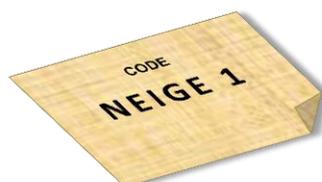


DURÉE	80H00 (10 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire acquérir au stagiaire les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef d'unité secours en montagne, dont la mission est de conduire et de coordonner les interventions de secours en montagne ou en milieu d'accès difficile.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être inscrit sur la liste d'aptitude départementale annuelle de la spécialité • Formation ouverte aux titulaires de la formation d'équipier secours en montagne (SMO2) 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales • Gestion d'une unité en intervention • Chaîne d'assurage • Techniques de progression • Techniques de secours 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Module neige niveau 1



DURÉE	48H00 (6 jours) dont 1 nuit sur le terrain
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à progresser et à participer en sécurité à une opération de secours en montagne en milieu enneigé.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires à l’USMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation d’équipier secours en montagne (SMO2) • Être inscrit sur la liste départementale annuelle d’aptitude opérationnelle de la spécialité • Avoir réalisé, sous la responsabilité du conseiller technique départemental les épreuves de ski de randonnée définies dans le GNR secours en montagne 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales : neige et montagne • Techniques de progression • Techniques de secours 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Module neige niveau 2



DURÉE	48H00 (6 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à mener efficacement et en sécurité des opérations de secours en montagne dans des conditions difficiles (neige, avalanche, glacier, crevasse...).		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires à l’USMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation de chef d’unité secours en montagne (SMO3) • Être titulaire du module neige niveau 1 et avoir une pratique régulière de l’activité neige sous le contrôle de chefs d’unité ou de conseillers techniques secours en montagne 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales : neige, avalanche, glacier • Techniques de progression • Techniques de secours 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
	À définir	À définir	À définir
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Module glace niveau 1



DURÉE	48H00 (6 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à progresser et à secourir une victime dans un environnement glacé et/ou en qualité d’équipier.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires à l’USMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation d’équipier secours en montagne (SMO2) • Être titulaire du module neige niveau 1 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie de l’équipier • Techniques de secours 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

SMO – Module glace niveau 2



DURÉE	48H00 (6 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités à mener des opérations de secours sur différents types de terrains glacés et/ou mixtes avec différents moyens, en toute sécurité.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires à l’USMP		
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation de chef d’unité secours en montagne (SMO3) • Être titulaire du module neige niveau 2 • Être titulaire du module glace niveau 1 et pratiquer régulièrement l’activité glace sous le contrôle de chefs d’unité ou de conseillers techniques secours en montagne 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales : différents milieux, types de glaces... • Techniques de secours 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	À définir	
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

Niveau météo



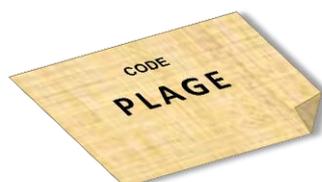
DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	1
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à effectuer un sondage par battage.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires à l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude opérationnelle de la spécialité • Avoir réalisé, sous la responsabilité du conseiller technique départemental les épreuves de ski de randonnée. 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales : différents milieux, types de glaces, de neige... • Techniques de sondage par battage • Analyse stratigraphique du manteau neigeux. 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	À définir	À définir
ORGANISATEUR	Météo	

NAUTIQUE

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

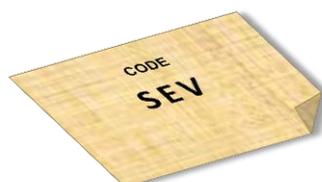
Formation des sauveteurs aquatiques affectés à la surveillance des plages



DURÉE	6 jours (formation initiale) 3 jours (recyclages)
NOMBRE DE STAGIAIRES	20 à 40
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant d'exercer la surveillance des plages en toute sécurité.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers volontaires ou civils (étudiants en majorité)	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du BNSSA ou du BEESAN recyclés • Avoir la formation PSE2 ou équipier au VSAV et être recyclé • Avoir satisfait aux épreuves physiques et sportives (<i>arrêté avril 1998</i>) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de sauvetage en océan • Secourisme adapté • Règlementation applicables aux postes de secours 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 8 au 13 avril 2018	À définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité nautique SDIS64	

Sauveteur aquatique transfrontalier - module eaux vives



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de cette spécialité ont pour but de donner aux intervenants les connaissances nécessaires pour leur permettre d’évaluer les risques et d’adapter la technique de sauvetage aux conditions météorologiques et à la configuration du site.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires transfrontaliers (<i>espagnols</i>)	
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement • Faire partie de l’équipe SAV au sein de leurs structures 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de sauvetage • Effectuer des secours en eaux vives • Conforme aux dispositions nationales enseignées à Millau par l’ECASC • Règlementation applicables 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 14 au 16 mars 2018	SAINT PEE DE BIGORRE	POSSIBLE
Du 19 au 21 mars 2018		
ORGANISATEUR	Unité nautique SDIS64	

FORMATIONS DE SPÉCIALITÉ

Scaphandrier autonome léger



DURÉE	144H00 (17 jours) Préformation + SAL1
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de scaphandrier autonome léger.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux	
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 18 ans au moins et 40 ans au plus • Être titulaire du « sauvetage aquatique » niveau 1 • Être sapeur-pompier professionnel titulaire ou sapeur-pompier volontaire ayant validé la période probatoire • Être médicalement apte en milieu subaquatique et hyperbare • Être à jour de sa formation continue en matière de secours à personne • Avoir validé les objectifs de la préformation 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques d’interventions aquatiques, subaquatiques et hyperbares • Compétences techniques individuelles • Compétences opérationnelles • Compétences théoriques • Règlementation applicables 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 12 septembre au 5 octobre 2018	HENDAYE	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité nautique SDIS64	

Qualification SAL 50 M plongée profonde



DURÉE	40H00 (5 jours) Préformation + SAL1
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d’acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de Scaphandrier Autonome Léger à une profondeur de 50 mètres.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux	
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du SAL1 depuis plus d’un an et être habilité -30mètres • Être inscrit sur la liste annuelle départementale d’aptitude opérationnelle • Avoir réalisé au moins 60 plongées en milieu naturel, dont 6 plongées entre -20 et -30 mètres, et ce dans les 12 derniers mois • Avoir satisfait aux tests d’admission organisés sous la responsabilité du conseiller technique SAL de zone, à la demande des autorités d’emplois 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques d’interventions aquatiques, subaquatiques et hyperbares • Compétences techniques individuelles • Compétences opérationnelles • Compétences théoriques • Règlementation applicables 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 14 au 18 mai 2018	HENDAYE	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité nautique SDIS64	

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Conforme à l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication

Nature et dates des sessions à définir

**FORMATIONS DE MAINTIEN,
D'ACTUALISATION ET DE
PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS**



*TRONC COMMUN
OPÉRATIONNEL & FONCTIONNEL*

Tableau d'équivalences des grades et emplois opérationnels des sapeurs-pompiers officiers

COLONEL 	LIEUTENANT-COLONEL 	COMMANDANT  		CAPITAINE   			LIEUTENANT  		FMAPA obligatoire pour tenir l'emploi et durées
Chef de site	Chef de site	Chef de site							3 jours tous les 3 ans
	Chef de colonne ³	Chef de colonne	Chef de colonne	Chef de colonne					3 jours tous les 3 ans + 3 jours de FMAPA de chef d'agrès tout engin tous les 3 ans (en qualité de stagiaire ou de formateur)
			Chef de groupe	Chef de groupe	Chef de groupe		Chef de groupe		6 jours tous les 3 ans (comprenant 3 journées de chef de groupe et 3 journées de FMAPA de chef d'agrès tout engin)
			Chef d'agrès tout engin	Chef d'agrès tout engin	Chef d'agrès tout engin	Chef d'agrès tout engin	Chef d'agrès tout engin	Chef d'agrès tout engin	
			Chef d'agrès une équipe Toute nature d'intervention (sauf CA1EQ INC pour les SPV)	Chef d'agrès une équipe Toute nature d'intervention (sauf CA1EQ INC pour les SPV)	Chef d'agrès une équipe Toute nature d'intervention (sauf CA1EQ INC pour les SPV)	Chef d'agrès une équipe Toute nature d'intervention (sauf CA1EQ INC pour les SPV)	Chef d'agrès une équipe Toute nature d'intervention (sauf CA1EQ INC pour les SPV)	Chef d'agrès une équipe Toute nature d'intervention (sauf CA1EQ INC pour les SPV)	
					Chef d'équipe Toute nature d'intervention	Chef d'équipe Toute nature d'intervention	Chef d'équipe Toute nature d'intervention	Chef d'équipe Toute nature d'intervention	FMAPA d'équipier
					Équipier Toute nature d'intervention	Équipier Toute nature d'intervention	Équipier Toute nature d'intervention	Équipier Toute nature d'intervention	

¹ Pour les capitaines SPV ne disposant pas de la formation de chef de groupe.

² Pour les lieutenants ne disposant pas de la formation de chef de groupe.

³ Mesure exceptionnelle.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

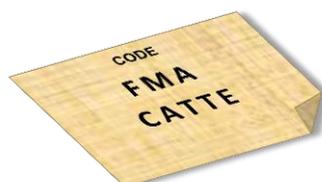
FMAPA Chef d'agrès une équipe



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	15

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef d'agrès une équipe (DIV/SAP/SR).	
PUBLIC CONCERNÉ	Module <u>obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chefs d'agrès une équipe (DIV/SAP/SR)	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • nommé au grade de sergent <u>ET</u> exercer les activités de chef d'agrès une équipe (DIV/SAP/SR) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures opérationnelles liées aux opérations DIV/SAP/SR • Mise en application des connaissances • Prise de décisions/critères de choix • Véhicules nouvelle génération 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 17 au 19 janvier 2018 Du 24 au 26 janvier 2018 Du 12 au 14 novembre 2018 Du 28 au 30 novembre 2018 Du 12 au 14 décembre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 8 au 10 janvier 2018 Du 15 au 17 janvier 2018 Du 5 au 7 février 2018 Du 5 au 7 mars 2018 Du 23 au 25 avril 2018 Du 13 au 15 juin 2018 Du 8 au 10 octobre 2018 Du 28 au 30 novembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
Du 30 mai au 1 ^{er} juin 2018 Du 3 au 5 octobre 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

FMAPA Chef d'agrès tout engin

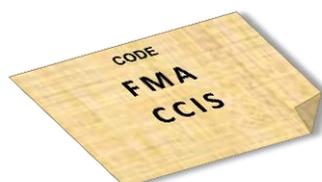


DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	10

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef d'agrès tout engin.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef d'agrès tout engin	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • exercer les activités de chef d'agrès tout engin 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure gaz renforcée (PGR) et utilisation de l'explosimètre • Risques électriques • Rappels des techniques opérationnelles 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 8 au 12 janvier 2018 Du 5 au 9 février 2018 Du 5 au 9 novembre 2018 Du 19 au 23 novembre 2018 Du 3 au 7 décembre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 22 au 26 janvier 2018 Du 28 mai au 1 ^{er} juin 2018 Du 12 au 16 novembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
Du 15 au 19 décembre 2018 Du 19 au 23 mars 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef de centre et adjoint

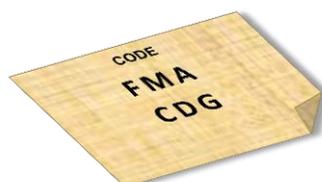


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	15
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef de centre ou adjoint au chef de centre.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de centre ou d'adjoint au chef de centre	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Exercer les activités chef de centre ou d'adjoint au chef de centre 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Les structures départementales L'organisation d'un centre d'incendie et de secours Le management La gestion administrative et opérationnelle des personnels La planification des objectifs 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
19 janvier 2018	CDF	NON
20 janvier 2018	CDF	NON
ORGANISATEUR	SFOR	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef de groupe



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	6

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de groupe.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de groupe et inscrits sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Journée 1 : exercices terrain COS • Journée 2 : salle tactique ou PCM • Journée 3 : Informations, rappels et nouveautés en matière de relations publiques et techniques opérationnelles • Informations sur les techniques des établissements de lances (<i>tuyaux épaulés/écheveaux</i>) 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 12 au 14 mars 2018 Du 10 au 12 septembre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 23 au 25 mai 2018 Du 23 au 25 mai 2018 (<i>FMAPA destinée aux CATTE/CDG</i>) Du 1 ^{er} au 3 octobre 2018	GOUEST	POSSIBLE
Du 4 au 6 avril 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SEC / SFOR	

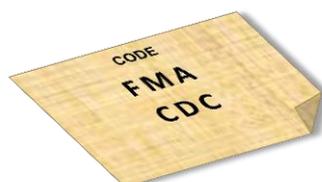


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités de chef de groupe
Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef de colonne



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de colonne.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de colonne et inscrits sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Journée 1 : exercices terrain avec le chef de groupe • Journée 2 : salle tactique ou PCM • Journée 3 : Informations, rappels et nouveautés en matière de relations publiques et techniques opérationnelles • Informations sur les techniques des établissements de lances (<i>tuyaux épaulés/écheveaux</i>) 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 12 au 14 mars 2018 Du 10 au 12 septembre 2018	GEST	POSSIBLE
Du 23 au 25 mai 2018 Du 1 ^{er} au 3 octobre 2018	GOUEST	POSSIBLE
Du 4 au 6 avril 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	GDEC / SFOR	



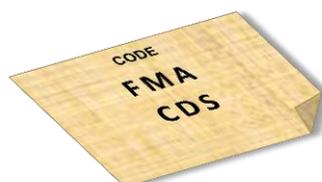
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux activités de chef de colonne

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Chef de site



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	Variable
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	À définir

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de site.		
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de site et inscrits sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés en matière de relations publiques et techniques opérationnelles, RETEX opérationnel, management • Informations sur les techniques des établissements de lances (<i>tuyaux épaulés/écheveaux</i>) 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	GDEC / SFOR		

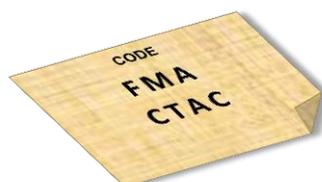


**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux activités de chef de site

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FMAPA Opérateur et chef de salle CTAC

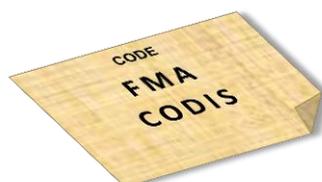


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	20

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction d'opérateur ou chef de salle CTAC.	
PUBLIC CONCERNÉ	Volume de 40H00 par an Sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ou PATS du CTAC	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être opérateur ou chef de salle au CTAC	
CONTENU	(informations, rappels, nouveautés) <ul style="list-style-type: none"> • missions CTAC • système de traitement de l'alerte • fiches réflexes • FMAPA TC 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
<p>FMAPA n°1 2 février ou 7 ou 16 mars 2018</p> <p>FMAPA n°2 (SAP) 10 ou 16 mai ou le 13 juin 2018</p> <p>FMAPA n°3 3 ou 12 octobre 2018</p> <p>FMAPA n°4 21 ou 23 novembre 2018</p>	CTAC	NON
ORGANISATEUR	CTAC	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA Officier CODIS

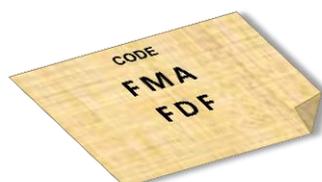


DURÉE	12H00 (2x1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	Variable
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction d'officier CODIS.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions d'officier CODIS		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être officier CODIS		
CONTENU	Fonction de l'actualité opérationnelle et RETEX		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À déterminer	CTAC	NON	
ORGANISATEUR	GGDR / SFOR		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA feux de forêts



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES

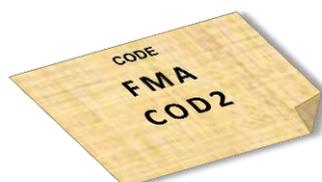
ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS 8

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les fonctions d'équipier ou chef d'agrès FDF.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés dans le CIS pour être inscrit sur une liste opérationnelle annuelle de renfort extra départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être inscrit ou en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle • Être titulaire du FDF1 ou FDF2 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques d'établissement et d'extinction • Tactique de lutte contre les feux de forêts • Sécurité individuelle et collective 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
3 et 4 mai, 14 et 15 mai et 24 et 25 mai 2018	GEST	POSSIBLE
5 et 6 juin, 7 et 8 juin et 26 et 27 juin 2018	GOUEST	POSSIBLE
17 et 18 mai, 22 et 23 mai 2018	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA conducteur de véhicule tout terrain PL



DURÉE 8H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 10

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les fonctions de conducteur sur terrain accidenté.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés dans le CIS doté de véhicules tout terrain poids lourd	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du COD2PL • Être titulaire du permis PL en cours de validité 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités • Conduite • Hydraulique • Auto dégagement • Remise en condition du matériel • Obstacles 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 juin 2018	GEST	NON
12, 13, 26 et 27 septembre 2018	GOUEST	NON
14, 15, 16, 24 et 25 mai 2018	GSUD	NON
ORGANISATEUR	Services des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA formations animalières

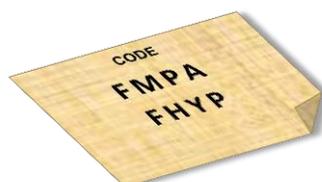


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être inscrit sur la liste opérationnelle de l'équipe animalière		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les techniques opérationnelles animalières • Respecter des règles de sécurité dans ce domaine 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
3 mai 2018 24 mai 2018	GOUEST	NON	
17 mai 2018 22 mai 2018	GEST / GSUD	NON	
ORGANISATEUR	GGDR / SFOR		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA fusil hypodermique



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être détenteur de la formation animalière • Être inscrit sur la liste opérationnelle des personnels autorisés à pratiquer la téléanesthésie 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre du fusil hypodermique • Respecter des règles de sécurité dans ce domaine 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
2 octobre 2018	GEST / GSUD	NON	
4 octobre 2018	CIS PAU		
9 octobre 2018	GOUEST	NON	
11 octobre 2018	CIS ANGLET		
ORGANISATEUR	GGDR / SFOR		

FMAPA formateur ARICO



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS -

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de formateurs « ARICO » conformément aux guides national et départemental de référence en cours de validité.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de formateurs « ARICO »	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être formateur « ARICO » depuis au moins deux ans • Participer régulièrement à la formation des personnels dans le cadre des FMAPA ou formations initiales / avancement 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les derniers textes relatifs aux formations Tronc Commun • Les nouveaux programmes des FI et FAE • Rappel des contenus des GNR et GDR en vigueur 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
	GEST	POSSIBLE
18 et 19 janvier 2018	GOUEST	POSSIBLE
	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées aux manœuvres ARICO

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FMAPA formateur LSPCC



DURÉE 16H00 (2 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir la fonction de formateurs « LSPCC » conformément aux guides national et départemental de référence en cours de validité.		
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de formateurs « LSPCC »		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être formateur « LSPCC » depuis au moins deux ans • Participer régulièrement à la formation des personnels dans le cadre des FMAPA ou formations initiales / avancement 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les derniers textes relatifs aux formations Tronc Commun • Les nouveaux programmes des FI et FAE • Rappel des contenus des GNR et GDR en vigueur 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
	GEST	POSSIBLE	
29 et 30 janvier 2018 12 et 13 décembre 2018	GOUEST	POSSIBLE	
	GSUD	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

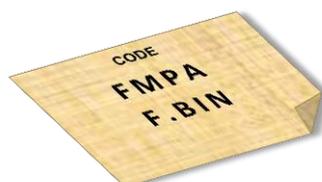


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux manœuvres LSPCC

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FMAPA formateur BINOME



DURÉE 24H00 (3 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 8 à 12

ÉVALUATION FORMATIVE

NOMBRE DE SESSIONS -

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir la fonction de formateurs « Binôme » conformément aux guides national et départemental de référence en cours de validité.	
PUBLIC CONCERNÉ	Module obligatoire tous les 3 ans Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de formateurs « binôme »	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être formateur « binôme » depuis au moins deux ans • Participer régulièrement à la formation des personnels dans le cadre des FMAPA ou formations initiales / avancement 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les derniers textes relatifs aux formations Tronc Commun • Les nouveaux programmes des FI et FAE • Rappel des contenus des GNR et GDR en vigueur 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
	GEST	POSSIBLE
Du 3 au 5 janvier 2018 Du 3 au 5 décembre 2018	GOUEST	POSSIBLE
	GSUD	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

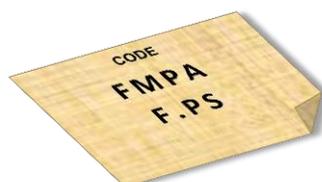


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les techniques liées aux manœuvres incendie

Le candidat doit maîtriser parfaitement les connaissances et techniques.

FMAPA formateurs premiers secours



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	

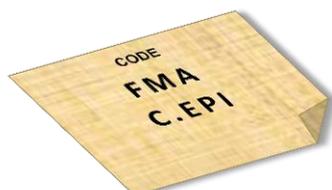
OBJECTIFS	Formation obligatoire pour figurer sur la liste d'aptitude opérationnelle , en plus du volume horaire annuel d'heures d'encadrement de formations. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles, les compétences pédagogiques et la connaissance des matériels en secours à personnes.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP-SPV		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être détenteur de la formation de formateur en premiers secours ou équivalent.		
CONTENU	Méthodes pédagogiques Procédures et techniques en secours à personnes Évolutions techniques ou organisationnelles		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	GPT OUEST	NON	
À définir	GPT SUD	NON	
À définir	GPT EST	NON	
ORGANISATEUR	Pôles emplois et compétences des groupements territoriaux		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Une relecture des documents de référence et/ou une préparation pratique sont recommandés.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS
FMAPA Contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur
(LSPCC KSC)

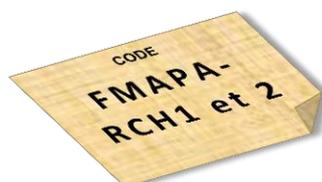


DURÉE	4H00 (1/2 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires étant contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire de la formation • Être habilitée par le directeur départemental 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés sur les contrôles • Retour sur l'année écoulée, et sur l'année à venir 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
26 Novembre 2018	CLET ARTIX	NON	
ORGANISATEUR	USMP		

SPÉCIALITÉS

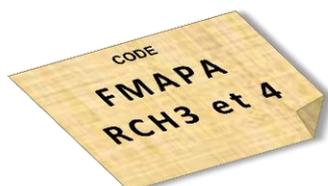
FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS
**FMAPA équipier de reconnaissance et d'intervention risques
chimiques**



DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	16
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	Selon dates CIS

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire du RCH1 ou RCH2 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (en cours de validité) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel, l'équipement, la toxicologie, l'explosimètre • La réglementation • Matériels de protection, de mesure • Exercices d'application • Délimitation de zone 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À déterminer par le Chef de Centre 32heures de FMAPA réparties sur la liste d'Aptitude Opérationnelle	CIS ANGLET	NON
	CIS MOURENX/ARTIX	NON
	CIS PAU	NON
ORGANISATEUR	UDRT64	

FMAPA chef CMIC et conseiller technique risques chimiques

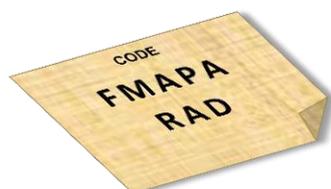


DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	20
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire du RCH3 ou RCH4 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (en cours de validité) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • connaître les bases théoriques de la chimie • organiser et commander une CMIC • s'intégrer dans un réseau de partenaires dans les domaines des risques chimiques, biologiques et NRBCE 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À déterminer par le conseiller technique départemental NRBCE	CIS MOURENX/ARTIX	NON
ORGANISATEUR	UDRT64	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA risques radiologiques

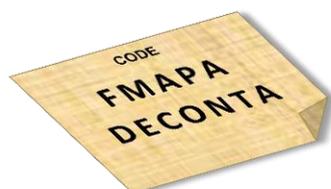


DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	20
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	Selon dates CIS

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire <i>Formation ouverte aux SDIS extérieurs</i>	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire du RAD1, RAD2, RAD3 ou RAD4 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (en cours de validité) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie sur la radioactivité et les unités de mesure • Matériels de mesure et protection, transport, étiquetage • Connaissance et utilisation du matériel • Exercices de détection et de balisage, délimitation de la zone 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À déterminer par le Chef de Centre 16 heures de FMAPA réparties sur des journées de 8 heures	CIS MOUREN/ARTIX <hr/> CIS ORTHEZ	NON
ORGANISATEUR	UDRT64	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

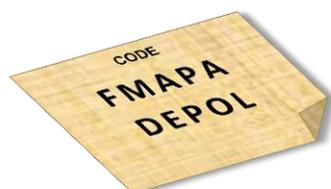
**FMAPA équipier et chef d'agrès de l'Unité Mobile de
Décontamination**



DURÉE	16H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	20
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire du DECONTA1 ou DECONTA2 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (<i>en cours de validité</i>) 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel, l'équipement • La doctrine • Exercices d'application 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À déterminer par le Chef de Centre	CIS ORTHEZ		
ORGANISATEUR	UDRT64		

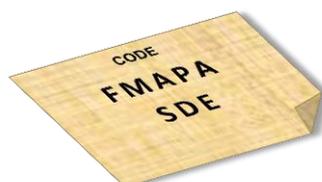
FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS
*FMAPA équipier et chef d'agrès de la cellule de lutte contre les
pollutions*



DURÉE	16H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	20
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire du DEPOL1 ou DEPOL2 • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle (<i>en cours de validité</i>) 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel, l'équipement • La doctrine • Exercices d'application 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À déterminer par le Chef de Centre	CIS ORTHEZ		
ORGANISATEUR	UDRT64		

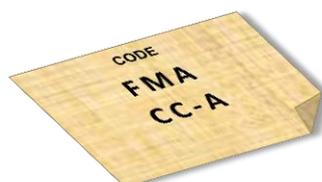
FMAPA Sauvetage & déblaiement



DURÉE	40H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnes figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Elle est destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les techniques opérationnelles et les connaissances des matériels lors d'interventions de l'équipe spécialisée.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'UV SDE1, SDE2 ou SDE3	
CONTENU	Théorie et pratiques opérationnelles Mises en situation opérationnelles	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
23 au 27 avril 2018	CIS ANGLET CIS OLORON SAINTE MARIE CIS PAU	POSSIBLE
14 au 18 mai 2018		POSSIBLE
11 au 15 juin 2018		POSSIBLE
10 au 14 septembre 2018		POSSIBLE
24 au 28 septembre 2018		POSSIBLE
ORGANISATEUR	USDE64	

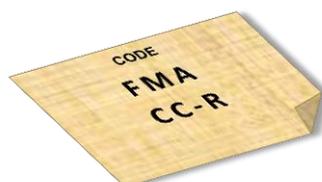
FMAPA annuelle de conducteur cynotechnique - Avalanche



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	6

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur cynotechnique spécialité avalanche.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du brevet avalanche 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées à la recherche de personne ensevelie sous la neige • Mises en œuvre opérationnelles 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
08/01/2018	Gourette	OUI sur les manœuvres de 2 jours
09/01/2018	Gourette	
05/02/2018	Artouste	
06/02/2018	Artouste	
12/03/2018	La Pierre Saint Martin	
13/03/2018	La Pierre Saint Martin	
ORGANISATEUR	USMP	

FMAPA annuelle de conducteur cynotechnique – Recherche



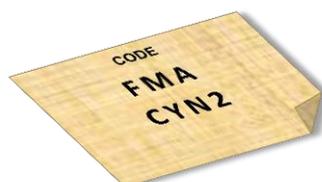
DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	31

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur cynotechnique spécialité recherche.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du CYN1
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées à la situation en décombres et en questage • Mises en œuvre opérationnelles

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
25/01/2018	À définir	OUI sur les manœuvres de 2 jours
22/02/2018		
14, 15,16/03/2018		
05,19/04/2018		
17,24/05/2018		
31/05/2018		
07, 14,21/06/2018		
05, 12,19/07/2018		
02, 09,23/08/2018		
06, 13,20/09/2018		
04, 11,18/10/2018		
08, 15,22/11/2018		
06, 13,20/12/2018		

ORGANISATEUR	USMP
---------------------	------

FMAPA annuelle de chef d'unité cynotechnique



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	31

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de chef d'unité cynotechnique.	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du CYN2 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées à la situation en décombres et en questage • Gestion et commandement une unité CYNO • Mises en œuvre opérationnelles 	
	DATES	LIEUX
	25/01/2018	À définir
	22/02/2018	
	14, 15, 16/03/2018	
	05, 19/04/2018	
	17, 24, 31/05/2018	
	07, 14, 21/06/2018	
	05, 12, 19/07/2018	
	02, 09, 23/08/2018	
	06, 13, 20/09/2018	
	04, 11, 18/10/2018	
	08, 15, 22/12/2018	
	06, 13, 20/12/2018	HÉBERGEMENT
		OUI sur les manœuvres de 2 jours
ORGANISATEUR	USMP	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

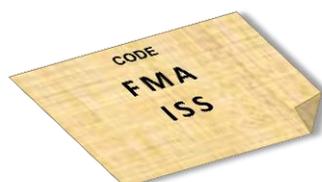
FMAPA annuelle 44H00 GRIMP - GSMSP



DURÉE	44H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de chef d'unité ou conseiller technique GRIMP et GSMSP		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2-SMO2 ou IMP3-SMO3 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
10 au 13 Septembre 2018 +19 Novembre 2018	À définir	OUI	
24 au 27 Septembre 2018 +20 Novembre 2018	À définir	OUI	
8 au 11 Octobre 2018 +21 Novembre 2018	À définir	OUI	
5 au 8 Octobre 2018 +22 Novembre 2018	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	USMP		

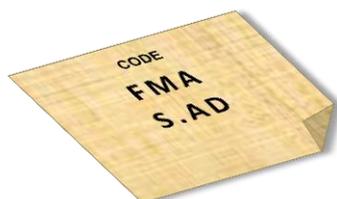
FMAPA secours en site souterrain



DURÉE	80H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	12

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de secouriste en site souterrain		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV ISS 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques de progression adaptées au secours en site souterrain • Mises en œuvre opérationnelles 		
	DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
	11/01/2018	À définir	NON
	08/02/2018	À définir	NON
	20/03/2018	À définir	NON
	05/04/2018	À définir	NON
	03/05/2018	À définir	NON
	14,15/06/2018	À définir	POSSIBLE
	10/07/2018	À définir	NON
	22/08/2018	À définir	NON
	07/09/20108	À définir	NON
	02/10/2018	À définir	NON
	16/11/2018	À définir	NON
	13,14/12/2018	À définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	USMP		

FMAPA Secourisme adapté



DURÉE	80H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences en matière de secourisme adapté au secours en montagne		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV SMO2 ou SMO3 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques de progression adaptées au secours en site souterrain • Mises en œuvre opérationnelles 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
5 Mai 2018 3 Octobre 2018	À définir	NON	
ORGANISATEUR	USMP		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA GRIMP



DURÉE	32H00 (4 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions opérationnelles du GRIMP		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2 ou 3 et SMO2 ou 3 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
15 au 18 Janvier 2018	À définir	OUI	
23 au 26 Avril 2018	À définir	OUI	
3 au 6 Décembre 2018	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	USMP		

FMAPA SMO2/SMO3 alpinisme hiver, raid à ski, alpinisme été

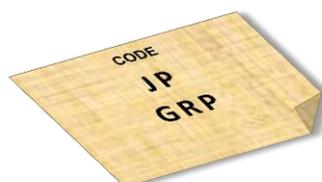


DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	6
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'équipier ou chef d'unité secours en montagne		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV SMO2 ou 3 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
29 Janvier au 2 Février 2018	À définir		
26 au 30 Mars 2018	À définir	OUI	
18 au 22 Juin 2018	À définir		
ORGANISATEUR	USMP		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

Journée progression GRIMP



DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	6
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	6

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GRIMP
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2, IMP3, SMO2 et SMO3
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
13 Février 2018		
12 Mars 2018		
21 Juin 2018	À définir	OUI
6 Juillet 2018		
6 Septembre 2018		
12 Novembre 2018		

ORGANISATEUR	USMP
---------------------	------

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA GSMSP



DURÉE	8H00
NOMBRE DE STAGIAIRES	9
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	12

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GSMSP
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV SMO2 ou 3
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles

DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
8 Janvier 2018	À définir	OUI
6 Février 2018	À définir	OUI
22 Mars 2018	À définir	OUI
6 Avril 2018	À définir	OUI
28 Mai 2018	À définir	OUI
12 Juin 2018	À définir	OUI
12 Juillet 2018	À définir	OUI
24 Aout 2018	À définir	OUI
17 Septembre 2018	À définir	OUI
16 Octobre 2018	À définir	OUI
15 Novembre 2018	À définir	OUI
14 Décembre 2018	À définir	OUI

ORGANISATEUR	USMP
---------------------	------

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

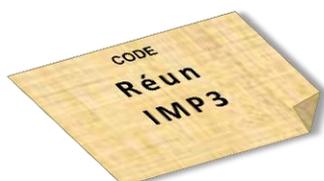
Stage évolution GRIMP



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions GRIMP	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2 ou IMP3 • Agents SMO2 et SMO3 de second appel 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques de progression et de secours en canyon • Mises en œuvre opérationnelles 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
28 au 30 Mai 2018	À définir	OUI
11 au 13 Juin 2018	À définir	OUI
ORGANISATEUR	Unité milieu périlleux	

REUNION PEDAGOGIQUE IMP3

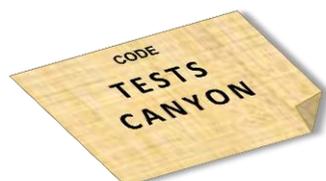


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de chef d'unité GRIMP	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires IMP3	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP3 • Agents SMO3 de second appel 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés sur les consignes opérationnelles • Informations sur les techniques de progression et de secours • Mises en place du programme de formation de l'année N+1 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
10 Décembre 2018	SDIS64	NON
ORGANISATEUR	Unité spécialisée milieu périlleux	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

Tests Canyon



DURÉE	08H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	13
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de secours en canyon		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV CAN1 ou CAN2 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés sur les canyons du département • Informations sur les techniques de progression et de secours en canyon • Mises en œuvre opérationnelles 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
14 au 16 Mai 2018	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	Unité spécialisée milieu périlleux		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

Tests Montagne été/hiver

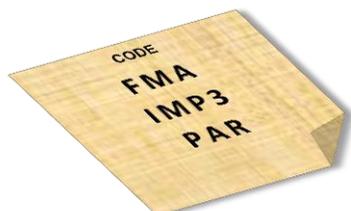


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de secours en montagne en été et hiver	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV SMO2 ou SMO3 • Être titulaire de l'UV NEIGE1 ou NEIGE2 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les techniques de progression et de secours en conditions estivales et hivernales • Mises en œuvre opérationnelles 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
28 au 29 Juin 2018 29 au 30 Novembre 2018	À définir	OUI
ORGANISATEUR	Unité spécialisée milieu périlleux	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA IMP3 Parme

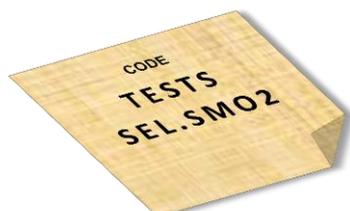


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de secours en montagne sur le pays Basque	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP3 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les techniques de progression et de secours en conditions estivales • Mises en œuvre opérationnelles terrestres et héliportées (avec ECU64) 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
31 Mars 2018 7 Avril 2018	À définir	NON
ORGANISATEUR	Unité spécialisée milieu périlleux	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

Tests pré-sélection SMO2

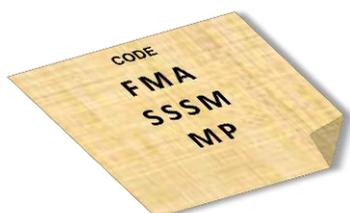


DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	À définir
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à évaluer les compétences demandées pour intégrer la formation SMO2		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire des UV IMP2 et SMO1 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Marche en montagne avec sac de 10Kg, marche en terrain varié • Escalade en chaussures d'alpinisme (V+) • Escalade en chaussons d'escalade : 2 voies en tête à vue (6A) • Escalade en grande voie (TD) en tête • Entretien individuel 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
17 au 18 Juin 2018	À définir	OUI	
ORGANISATEUR	Unité spécialisée milieu périlleux		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA SSSM/MP

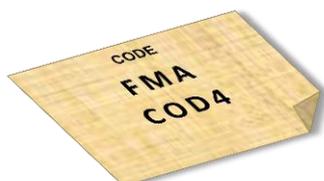


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	5
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	5

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour évoluer en milieu périlleux		
PUBLIC CONCERNÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires du SSSM/MP • Aux médecins des SAMU 64A et B titulaires du DUMUM 		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP1 et SMO1 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Mises en œuvre de techniques opérationnelles de progression et de secours en milieu périlleux 		
	DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
	8 Mars 2018 22 Mai 2018 9 Juillet 2018 13 Septembre 2018 7 Novembre 2018	À définir	NON
ORGANISATEUR	Unité spécialisée milieu périlleux		

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA conducteur embarcations



DURÉE	6H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	9

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur embarcation	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du COD4 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques en milieu naturel • Pilotage d'embarcations • Mises en situation de sauvetage avec embarcations 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
19, 20, 25, 26, 27, 31 janvier et 1, 2, 3 février 2018	CIBOURE	NON
ORGANISATEUR	Unité nautique	

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA encadrement sauveteur aquatique et en eaux vives



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'encadrant en formation de sauveteur aquatique et de sauveteur en eaux vives.		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du SAV1 et SEV • Encadrer les FMAPA et formations SAV1 et SEV 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques et pédagogiques • Mises en œuvre opérationnelles 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
Du 27 au 28 février 2018	ST PEE DE BIGORRE	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	Unité nautique		



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA sauveteur aquatique et en eaux vives



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur aquatique et en eaux vives	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du SAV1 et SEV 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques conforme au GNR de sauvetage aquatique • Navigation en eaux vives • Parcours techniques eaux vives 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 1 ^{er} au 2 mars 2018	ST PEE DE BIGORRE	POSSIBLE
Du 6 au 7 mars 2018		
Du 8 au 9 mars 2018		
Du 12 au 13 mars 2018		
ORGANISATEUR	Unité nautique	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA encadrement chef de bord et sauveteur côtier



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'encadrant en formation de chef de bord et sauveteur côtier		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du SAV3 • Encadrer les FMAPA et formations SAV 2 et 3 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques et pédagogiques • Tests aquatiques • Techniques de sauvetage jet et paddle-board 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
22 et 23 mars 2018	BIDART	NON	
ORGANISATEUR	Unité nautique		



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FMAPA chef de bord et sauveteur côtier



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	4

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de de chef de bord et sauveteur côtier		
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du SAV2 ou SAV3 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques • Techniques de sauvetage jet et paddle-board 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
3 et 4 avril 2018	BIDART	OUI	
5 et 6 avril 2018	BIDART	OUI	
3 et 4 mai 2018	BIDART	OUI	
22 et 23 mai 2018	BIDART	OUI	
ORGANISATEUR	Unité nautique		



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS DE MAINTIEN, d'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT
DES ACQUIS

FMAPA scaphandrier autonome léger qualifié à 40 m



DURÉE	24H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	3

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de scaphandrier autonome léger qualifié à 40 m	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du PLG1 (SAL1) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des modifications de la réglementation • Analyse des retours d'expériences • Connaissance des nouveaux matériels • Formation dans son rôle de guide de palanquée 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 29 au 31 mai 2018	CIBOURE	OUI
Du 5 au 7 juin 2018	CIBOURE	OUI
Du 12 au 14 juin 2018	CIBOURE	OUI
ORGANISATEUR	Unité nautique	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FMAPA chef d'unité et conseiller technique SAL



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	2

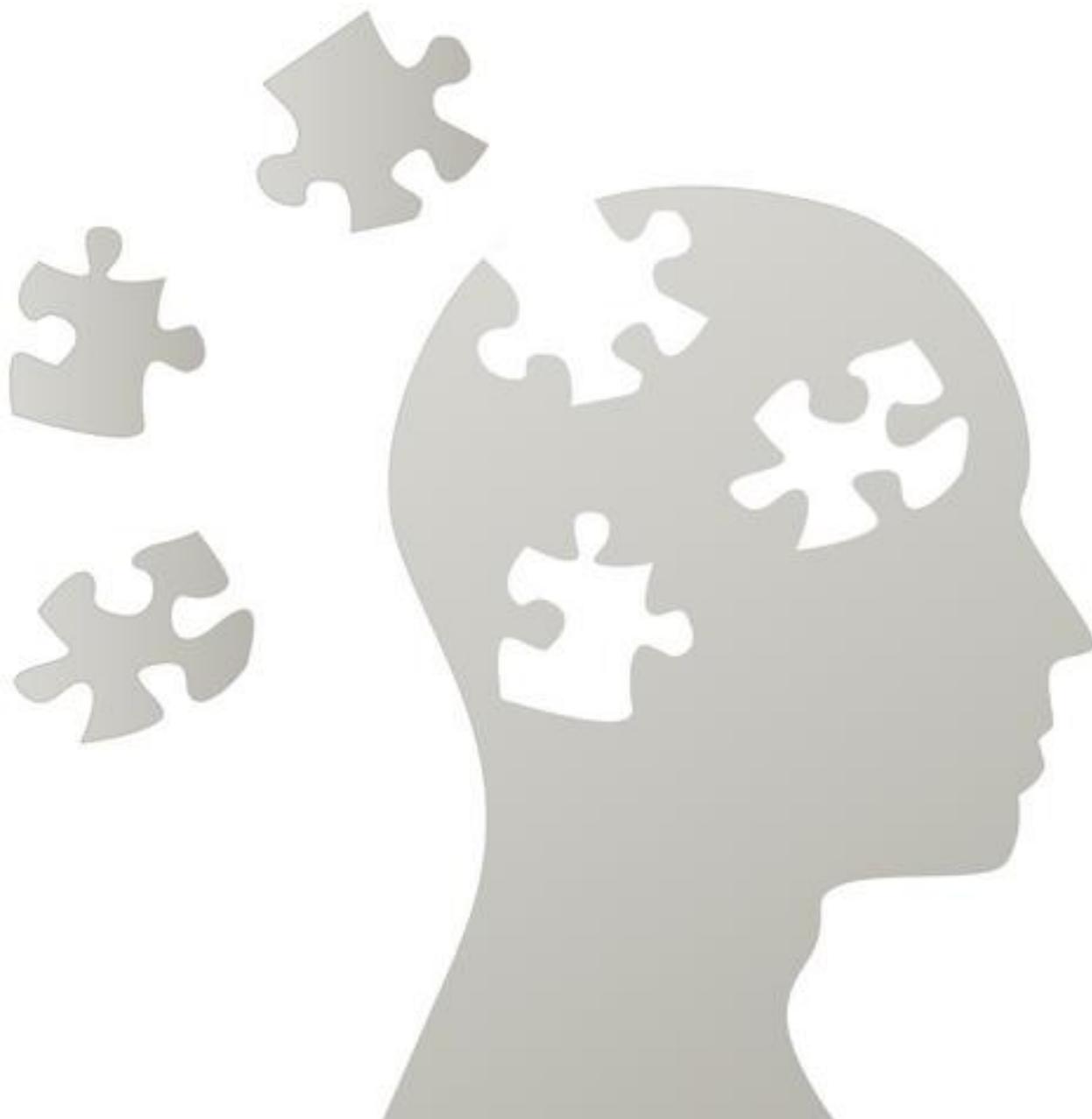
OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de chef d'unité ou conseiller technique SAL	
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du PLG2 ou PLG3 (SAL2 ou SAL3) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des modifications de la réglementation • Analyse des retours d'expériences • Connaissance des nouveaux matériels • Pédagogie théorique et pratique de la plongée • Formation dans son rôle de chef d'unité en opération (SAL2) • Formation dans son rôle de conseiller technique à la prévention hyperbare (SAL3) 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 18 au 22 juin 2018 Du 25 au 29 juin 2018	CIBOURE	OUI
ORGANISATEUR	Unité nautique	



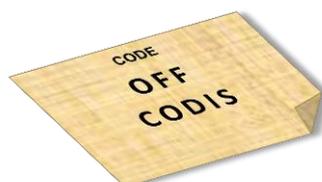
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Réviser les textes et techniques en vigueur.

FORMATIONS TECHNIQUES DIVERSES



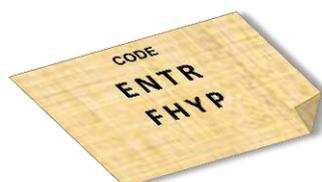
Formation d'officier CODIS



DURÉE	7H00 (1 journée)
NOMBRE DE STAGIAIRES	3
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	-

OBJECTIFS	Disposer des connaissances techniques et organisationnelles pour assurer la fonction d'officier CODIS.	
PUBLIC CONCERNÉ	Stage ouvert aux officiers sapeurs-pompiers professionnels affectés à la DDSIS.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être Officier SPP, inscrit sur la liste opérationnelle de chef de groupe et/ou chef de colonne depuis 1 an minimum, ayant suivi la formation d'officier renseignement.	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Communication entre les acteurs • Les fiches réflexes • Retour d'expérience • Procédure et mise en œuvre opérationnelles 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	CTAC	NON
ORGANISATEUR	CTAC/SFOR	

Entraînement fusil hypodermique



DURÉE	4H00 (0,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	-

OBJECTIFS	Connaitre les contraintes et règles d'utilisation du fusil hypodermique		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être détenteur de la formation animalière et inscrit sur la liste opérationnelle		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du fusil hypodermique Méthodologie opérationnelle du tir au fusil hypodermique 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	À définir	NON	
ORGANISATEUR	SFOR / GGDR		

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS- POMPIERS



Je souhaite devenir JSP

Je m'adresse à l'école de JSP la plus proche de chez moi

UV JSP 1
Environ 40 heures d'enseignement **1**

QCM
Départementaux

UV JSP 2
Environ 50 heures d'enseignement **2**

QCM
Départementaux

UV JSP 3
Environ 60 heures d'enseignement **3**

QCM
Départementaux

EQPS
Équipier prompt secours

UV JSP 4
Environ 80 heures d'enseignement **4**

EQVSAV
Équipier au VSAV

Complément JSP

Détention de tous les prérequis

Présentation dossier BNJSP par l'UDSP64

BNJSP

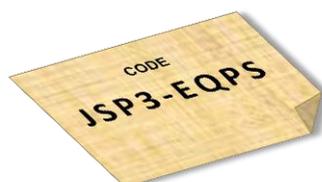
Je suis SPV de 1^{ère} classe 

Mesures de l'arrêté du 8 octobre 2015

Je souhaite être JSP

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

JSP3- EQPS – Équipier prompt secours



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus		
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire du cursus de formation JSP1 <u>ET</u> JSP2 • être âgé de 16 ans au minimum à la date de la formation 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens de transmissions radio • Les extincteurs et leur utilisation • Cadre juridique • Notions élémentaires • Sécurité • Les bilans • Les détresses vitales • Les autres atteintes • Mise en application des connaissances 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
	GEST	NON	
	GOUEST	NON	
	GSUD	NON	
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux		

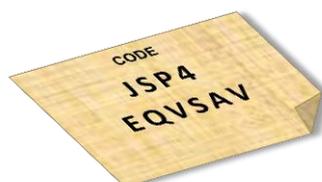


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le candidat JSP doit maîtriser parfaitement les techniques et manœuvres acquises lors de son cursus de formation JSP1 et JSP2.

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Module complémentaire SPV des JSP- EQVSAV



DURÉE 40H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 12

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP4 d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • jeune sapeur-pompier (<i>Cursus JSP 4</i>) • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • avoir validé l'EQPS (<i>obtention lors du JSP3</i>) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique • Notions élémentaires • Atteintes et affections spécifiques, parturientes • Immobilisations et relevages • Hygiène et asepsie • Protection, Balisage, dégagements d'urgence, calage • Mise en application des connaissances 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 12 au 16 février 2018 Du 19 au 23 février 2018	GEST	NON
Du 12 au 16 février 2018	GOUEST	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

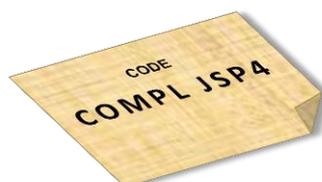


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le candidat JSP doit maîtriser parfaitement les techniques et manœuvres acquises lors de son cursus de formation JSP1 à JSP3.

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Module complémentaire FISPV des JSP4



DURÉE 40H00 (5 jours)

NOMBRE DE STAGIAIRES 12 à 15

ÉVALUATION **FORMATIVE**

NOMBRE DE SESSIONS

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>Être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être titulaire de l'EQVSAV (<i>obtention lors du JSP4</i>) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation Tronçonneuse de l'EQDIV • Intervention pour personne bloquée dans un ascenseur de l'EQDIV • Manœuvre d'exploration grand volume sous ARICO de l'EQINC • Passage au CEPARI • Techniques de lances et phénomènes thermiques • Passage au CFO 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 9 au 13 avril 2018 Du 16 au 20 avril 2018	GEST	NON
Du 9 au 13 avril 2018	GOUEST	NON
ORGANISATEUR	Pôles des emplois et des compétences des groupements territoriaux	

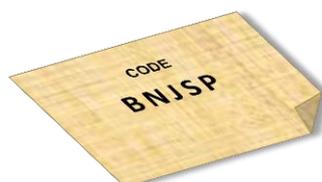


PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le candidat JSP doit maîtriser parfaitement les techniques et manœuvres acquises lors de son cursus de formation JSP1 à JSP3.

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Brevet national des JSP



DURÉE	16H00 (2jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	Selon l'année JSP4
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Obtention du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être JSP 4 • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être dans l'année civile de ses 16 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 18 ans • Avoir validé les QCM et départementaux des cursus JSP1, JSP2 et JSP 3 • Avoir validé la formation d'équipier prompt secours (EQPS) 	
CONTENU	<p>Épreuves conformes à l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Épreuves activités physiques et sportives : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Épreuve aquatique de sauvetage individuelle ; ➢ Parcours sportif du sapeur-pompier ; ➢ Endurance cardio-respiratoire ; ➢ Évaluation de la force des membres supérieurs (corde). • QCM Incendie et Opérations diverses • Épreuves pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en œuvre e l'ARICO ; ➢ Mise en œuvre des échelles à mains ➢ Mise en œuvre du LSPCC ; ➢ Établissements en écheveaux et utilisation des lances ; ➢ Mise en œuvre du matériel d'opérations diverses ; 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
10 mars 2018	À définir	NON
17 mars 2018	À définir	NON
ORGANISATEUR	SFOR	



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

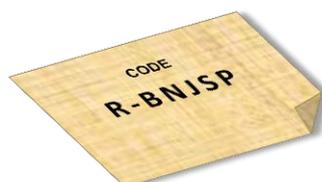
Pièces à fournir au SFOR pour constitution du dossier (*au maximum avant le 1 mois avant 2018*)

Aptitude médicale du SSSM ;

L'autorisation des parents ou des personnes investies de l'autorité parentale.

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Rattrapage du brevet national des JSP

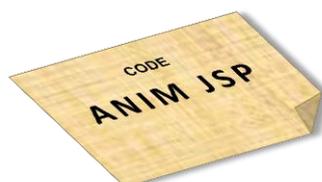


DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	Selon l'année JSP4
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	Obtention du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	JSP ayant échoué à une ou plusieurs épreuves du BNJSP	
CONTENU	Épreuves conformes à l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers devant être validées par le JSP.	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
28 avril 2018	À définir	NON
ORGANISATEUR	SFOR	

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Animateurs de section JSP

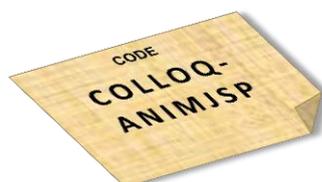


DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir s méthodes pédagogiques adaptées pour assurer la formation des JSP selon le plan de formation	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires souhaitant s'investir dans l'encadrement d'une section de JSP	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être majeur • Être titulaire de la FI depuis 3 ans minimum • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • S'engager à dispenser des actions de formation dans une section de JSP 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des différents textes • Les méthodes pédagogiques à la disposition de l'animateur pour la formation des jeunes • Présentation des différentes épreuves sportives des JSP • Réglementation des différentes épreuves • Préparation d'une leçon de préparation physique générale 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 5 au 9 mars 2018	CDF	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR	

FORMATIONS LIÉES AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Colloque animateurs de JSP



DURÉE 8H00 (1 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES

ÉVALUATION aucune

NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	Ce colloque, destiné aux animateurs de jeunes sapeurs-pompiers du SDIS64, vise à partager avec les encadrants des sections de JSP, les réflexions menées depuis 2015 et les axes d'orientation pédagogique.		
PUBLIC CONCERNÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Animateurs JSP formés depuis et avant la réforme de 2014, • Encadrants sportifs œuvrant dans les sections de JSP, • Encadrants des écoles JSP non titulaires de la formation mais intéressés par l'ANIMJSP 		
CONTENU	Sera défini ultérieurement		
DATE	LIEUX	HÉBERGEMENT	
9 juin 2018	À définir	NON	
ORGANISATEUR	SFOR		

FORMATIONS DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL



Sont proposées au SDIS64 :

- Les formations d'assistant de prévention (anciennement ACMO) (base et recyclage) destinées à tous les agents désireux de s'investir en Hygiène et Sécurité.
- Formation SSSM :
 - Formation au soutien sanitaire opérationnel ;
 - Formation aux techniques d'urgence médicale sur mannequin Kelly ;
 - Formation aux protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) (ainsi que le recyclage).

LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION DES PERSONNELS VOLONTAIRES du service de santé, obligatoire et terminée dans les 3 ans qui suivent le recrutement, se décline en 4 modules devant être réalisés dans l'ordre suivant :

- Module secourisme
- Module Sécurité Civile
- Module urgence
- Module santé publique

Des validations d'acquis professionnels (VAE) peuvent être accordées par une commission de la DGSCGC, justifiées par l'expérience professionnelle ou par des formations équivalentes.

LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION DES PERSONNELS PROFESSIONNELS du service de santé, obligatoire, est enseignée à l'ENSOSP durant 18 semaines.

LA FORMATION D'ADAPTATION À L'EMPLOI de groupement ou de chefferie, destinée au personnel volontaire ou professionnel, est enseignée à l'ENSOSP durant 3 semaines.

D'autres formations peuvent être proposées :

- Formation à l'évaluation médicale de la capacité des conducteurs destinée aux médecins généralistes réalisant des visites médicales professionnelles ou d'aptitude.
- Formation DSM (Directeur des Secours Médicaux), destinée aux médecins titulaires de la spécialité de Médecine de catastrophe.
- Ateliers de l'urgence (pédiatrie, urgences vitales, soutien sanitaire opérationnel, PHTLS, traumatologie) enseignés à l'ENSOSP durant 2- 3 jours.

Je rentre INFIRMIER SPV

Je suis inscrit à l'ordre national des infirmiers

Je suis apte physiquement

Je suis infirmier de SPV

Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement

Module secourisme

(module transverse et EQVSAV)

1

Module Sécu. Civile

(1 jour + enseignement à distance)

2

Module urgence

(3 jours + enseignement à distance)

3

Module Santé publique

(1 jour PEAD + EAD/année + TAT)

4

DIU SSSM

J'obtiens mon brevet d'infirmier de SPV

INFI
RM
IER

Je rentre

Je rentre MÉDECIN SPV

Je suis inscrit à l'ordre national des médecins

Je suis apte physiquement

Je suis médecin de SPV 

Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement

Module secourisme

(module transverse et EQVSAV)

1

Module Sécu. Civile

(1 jour + enseignement à distance)

2

Module urgence

(3 jours + enseignement à distance)

3

Module Santé publique

(1 jour PEAD + EAD/année + TAT)

4

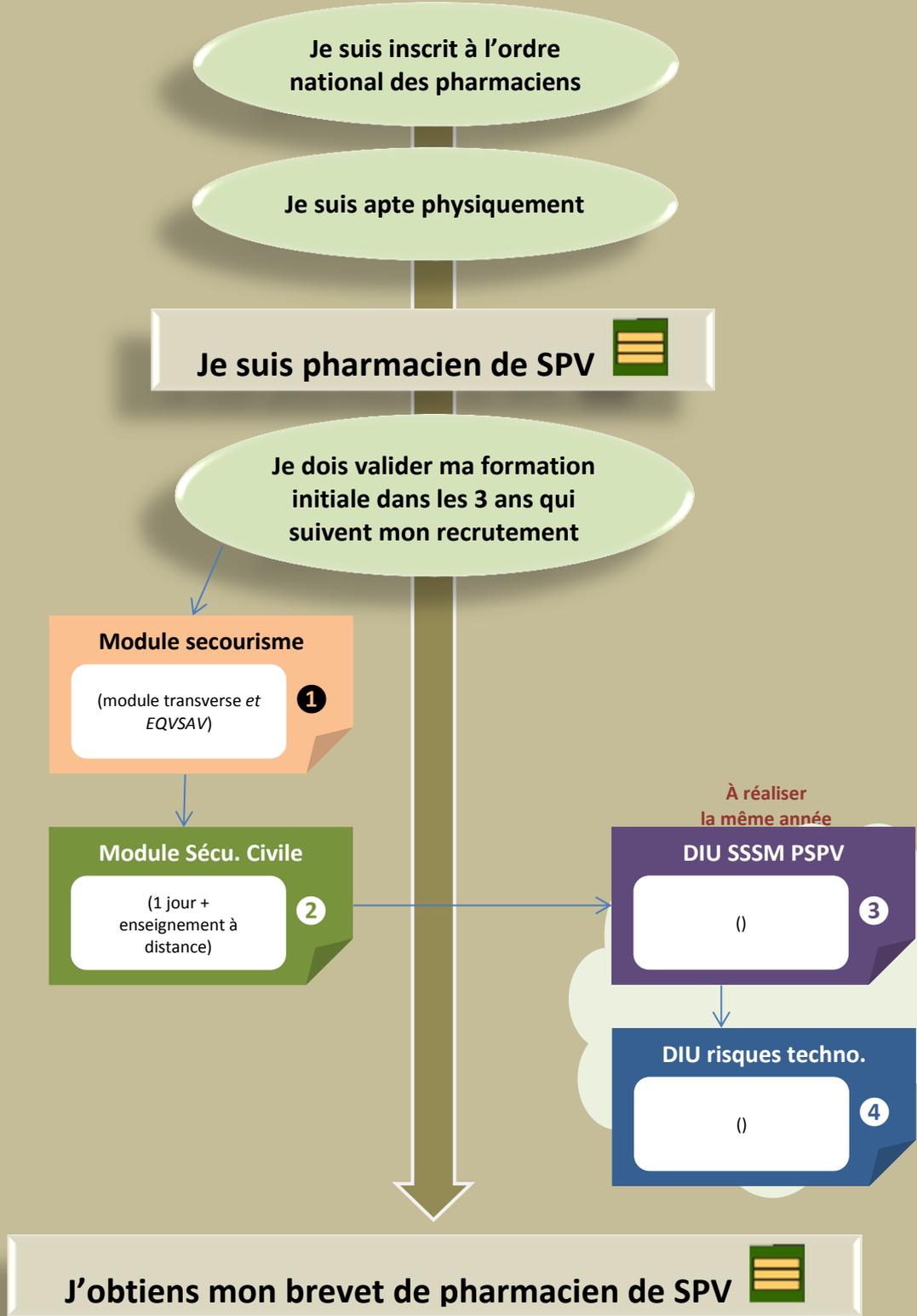
DIU SSSM

J'obtiens mon brevet de médecin de SPV 

MÉDECIN

Je rentre

Je rentre PHARMACIEN SPV



Je rentre VÉTÉRINAIRE SPV

Je suis inscrit à l'ordre national des vétérinaires

Je suis apte physiquement

Je suis vétérinaire de SPV 

Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement

Module secourisme

(module transverse et EQVSAV)

1

Module Sécu. Civile

(1 jour + enseignement à distance)

2

Module GOV

Module de gestion opérationnelle vétérinaire (3 jours)

3

J'obtiens mon brevet de vétérinaire de SPV 

Formation de base assistant de prévention



DURÉE	21H00 (3 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	8 à 12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances afin d'assister et conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail	
PUBLIC CONCERNÉ	Tous les agents du SDIS64	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être un agent de la collectivité PATS, SPP ou SPV • Être titulaire de sa formation d'intégration ou initiale 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des textes réglementaires • Découverte des outils techniques et procédures aux fonctions d'assistant prévention • Analyse des accidents et incidents de service 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
À définir	CDF	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SSSM / SHYS	

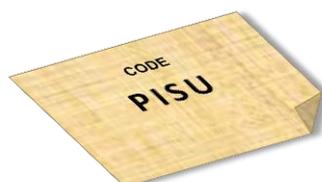
Formation au soutien sanitaire opérationnel



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 15
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances et les techniques spécifiques des protocoles infirmier en soins d'urgences sous la délégation du Médecin chef départemental.		
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmiers et médecins de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être titulaire de la FI SSSM ISPV • inscription ONI obligatoire 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Pharmacologie et circuit du médicament • Responsabilités de l'ISP • Les protocoles infirmier en soins d'urgence sous délégation du Médecin Chef • Mises en situations pratiques 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SSSM		

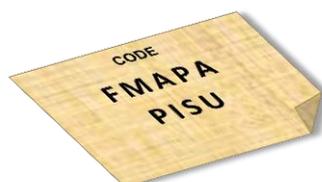
Formation initiale protocole infirmier en soins d'urgence



DURÉE	20H00 (2,5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 15
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances et les techniques spécifiques des protocoles infirmier en soins d'urgences sous la délégation du Médecin chef départemental		
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmier de sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être titulaire de la FI SSSM ISPV • inscription ONI obligatoire 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Pharmacologie et circuit du médicament • Responsabilités de l'ISP • Les protocoles infirmier en soins d'urgence sous délégation du Médecin Chef • Mises en situations pratiques 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SSSM		

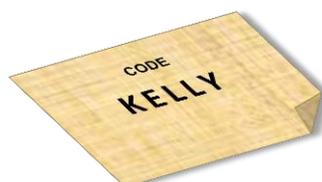
FMAPA protocole infirmier en soins d'urgence



DURÉE	8H00 (1 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 à 12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire de maintenir les connaissances et les techniques spécifiques des protocoles infirmier en soins d'urgences sous la délégation du Médecin chef départemental		
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmier de sapeurs-pompiers professionnel ou volontaire		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • avoir suivi la formation PISU • inscription à l'Ordre National des Infirmiers obligatoire 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • nouveautés et modification dans les PISU • formation ou rappel d'utilisation des nouveaux dispositifs médicaux • Mises en situations pratiques 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	NON	
ORGANISATEUR	SSSM		

FORMATIONS DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL
**Formation aux techniques d'urgences médicales
sur mannequin de formation KELLY**



DURÉE	04H00 (0,5 jour)
NOMBRE DE STAGIAIRES	6 à 9
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances et les techniques d'urgences médicales, par manœuvre sur le mannequin KELLY.		
PUBLIC CONCERNÉ	Médecins ou infirmier de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • inscrit à l'Ordre National des Infirmiers 		
CONTENU	Maîtrise des gestes et des thérapeutiques d'urgence grâce à un mannequin de simulation.		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SSSM		

Formation de correspondants pharmacie



DURÉE 04H00 (0,5 jour)

NOMBRE DE STAGIAIRES 6 à 9

ÉVALUATION **FORMATIVE**

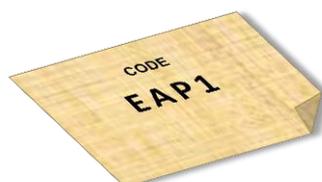
NOMBRE DE SESSIONS 1

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les notions de gestion et de vigilance des produits de santé et du matériel médico-secouriste pour assurer le suivi et le contrôle.		
PUBLIC CONCERNÉ	Correspondants pharmacie SPP et SPV désignés comme tels par les chefs de CIS		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • titulaires de l'équipier VSAV (EQVSAV) • ouvert aux infirmiers SPV 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Circuit et sécurité des produits de santé • Vigilance • Suivi du matériel médico secouriste • Dispositifs médicaux • Exercices de mise en situation 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
À définir	CDF	POSSIBLE	
ORGANISATEUR	SSSM/PUI		

FORMATIONS SPORT



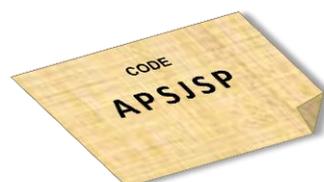
Opérateurs des activités physiques et sportives de sapeurs-pompiers



DURÉE	40H00 (5 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour animer et encadrer les séances d'entraînements physiques et sportives des sapeurs-pompiers.	
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir satisfait aux prérequis • Avoir le niveau 3 (standard) aux indicateurs de la condition physique • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) 	
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation générale des APS chez les sapeurs- pompiers • Caractéristiques principales d'un programme de santé sécurité par l'APS • Les principaux risques liés à une mauvaise pratique • Structuration type d'une séance d'APS • Principes d'animation et de gestion de groupe • Mise en œuvre des ICP 	
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT
Du 10 au 14 septembre 2018	CDF	OUI
ORGANISATEUR	SFOR	

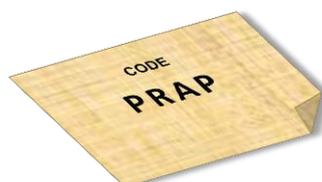
Module complémentaire – Encadrement des APS des JSP



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour dispenser une séance pratique d'APS prédéfinie dans le respect du développement biologique d'un jeune public (13 à 18 ans) et dans un cadre règlementaire sous l'autorité d'un responsable de section JSP		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • En priorité, rattaché à une section de JSP • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'entraînement cardiovasculaire, musculaire, et athlétique par tranche d'âge. • Théorie et pratique • Les bonnes pratiques de la vie 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
8 et 9 mars 2018	CDF	OUI	
ORGANISATEUR	SFOR		

Module complémentaire – prévention des risques liés à l'activité physique



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour prendre en compte les bonnes pratiques en matière de geste et postures dans le cadre de son activité professionnelle		
PUBLIC CONCERNÉ	SPP, SPV et PATS du SDIS64		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • En priorité, être membre de la filière encadrement des activités physiques et sportives 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Anatomie générale de l'appareil locomoteur et causes traumatologiques. • Protéger son dos. • Principes de base de la manutention 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
	CDF	OUI	
ORGANISATEUR	SFOR		

Module complémentaire – Arbitrage et jury



DURÉE	16H00 (2 jours)
NOMBRE DE STAGIAIRES	12
ÉVALUATION	FORMATIVE
NOMBRE DE SESSIONS	1

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour maîtriser les aspects règlementaires, organisationnels et logistiques relatifs à la mise en place des épreuves et compétitions officielles et de connaître les règles de chronométrie et de jugement des épreuves sportives officielles		
PUBLIC CONCERNÉ	SPP, SPV et PATS du SDIS64		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • En priorité, être membre de la filière encadrement des activités physiques et sportives • Être volontaire pour s'investir dans les manifestations sportives règlementaires SP 		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle et missions des chronométreurs, juges, starters • Cadre à respecter lors des épreuves officielles • Règlementation des épreuves sportives officielles. • Mise en application 		
DATES	LIEUX	HÉBERGEMENT	
14 et 15 mars 2018	CDF	OUI	
ORGANISATEUR	SFOR		

LA FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

La mission prospective et développement du volontariat travaille en étroite collaboration avec le service formation et l'ensemble des acteurs qui le compose ou qui sont associés à la mise en œuvre de la formation.

Le respect rigoureux des contraintes législatives et réglementaires, associé au professionnalisme des organisateurs, responsables pédagogiques et formateurs, nous ont permis d'être reconnus auprès des employeurs publics et privés favorisant ainsi le départ en formation de leurs salariés/sapeurs-pompiers volontaires.

Pour cela, le calendrier départemental de formation pour l'année à venir, validé puis diffusé auprès des centres d'incendie et de secours ainsi qu'auprès des employeurs, nous permet, après acceptation de la candidature du sapeur-pompier volontaire par son chef de centre puis de son chef de groupement via le service des emplois et des compétences des groupements territoriaux, de négocier et conventionner sa formation le plus tôt possible tel que prévu aux articles 8 et 8-1 de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée.

Au titre de l'article L723-13 du code de la sécurité intérieure, les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'actions de formation adaptées aux missions qui leur sont confiées en tenant compte des compétences qu'ils ont acquises, dans les conditions fixées aux articles L1424-37 et L1424-37-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, le sapeur-pompier volontaire peut partir en formation sur son temps de travail effectif, en étant rémunéré normalement. En contrepartie, son employeur peut percevoir les indemnités horaires à sa place tel que prévu à l'article 7 de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée.

De plus, le décret n°2013-153 du 19 février 2013 reconnaît que les formations suivies par les sapeurs-pompiers volontaires rentrent dans le champ de la formation professionnelle continue prévue par le Code du travail. Plus précisément, celles-ci sont imputables en tant « qu'actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances » (*Art. L.6317-7 du Code du travail*) et rentrent dans le « droit individuel à la formation », mais peuvent aussi être inscrite au titre du plan de formation de l'entreprise dans la typologie adaptée en fonction des modalités retenues par l'entreprise ainsi que la négociation avec l'employeur.

Depuis le 14 décembre 2015, dans le cadre de l'application du nouveau dispositif relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie résultant de la loi n° 2014-288 du 05 mars 2014, les modules de formations de Tronc Commun non officiers des sapeurs-pompiers volontaires sont recevables au titre de la formation professionnelle continue et sont inscrits au recensement à « l'inventaire » par la Commission Nationale de Certification Professionnelle.

Pour l'heure, elles ne sont pas encore « éligibles » au titre du Compte Personnel Formation (CPF), car elles ne sont pas référencées dans l'arborescence de la Caisse des Dépôts et Consignations qui a en charge la gestion du CPF, car ne relevant pas pour l'heure, du champ interprofessionnel.

Dès que le dispositif prévu selon les modalités déclinées ci-dessus sera à nouveau opérationnel, la mission prospective et développement du volontariat fera passer les informations nécessaires à l'attention de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du département par les différents canaux de communication à disposition au SDIS64.

De plus, la loi n°2016-1088 du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a permis la création d'un Compte Personnel d'Activité (CPA), contribuant au droit à la qualification professionnelle et permettant la reconnaissance de l'engagement citoyen.

Constitué ainsi d'un Compte d'Engagement Citoyen (CEC) qui recense les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire, il permet de disposer d'heures inscrites sur le Compte Personnel de Formation (CPF) ou de jours de congés pour en faciliter et développer l'exercice.

Les activités permettant d'acquérir ces heures inscrites sur le compte personnel de formation comprennent notamment le service civique, la réserve militaire, la réserve communale de sécurité civile ou le volontariat dans les armées.

La publication au JORF du 07 mai 2017 du décret n°2017-828 du 5 mai 2017 relatif à l'accès des sapeurs-pompiers volontaires au compte d'engagement citoyen du compte personnel d'activité confirme ainsi la prise en compte des activités de sapeur-pompier volontaire exercées à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du compte engagement citoyen.

En attendant une prochaine circulaire du ministère de l'intérieur qui apportera quelques précisions sur ces nouveautés, voici déjà quelques explications sur l'environnement général du compte personnel d'activité et le compte d'engagement citoyen appliqué aux SPV.

Ces dispositions entrent **en vigueur le 1^{er} janvier 2017**. Toutefois, elles ne devraient être effectives qu'en début 2018, leur mise en œuvre nécessitant la diffusion et l'assimilation de nombreuses informations nouvelles, comme la réalisation de multiples démarches et procédures préalables.

Le **compte personnel d'activité**, dont bénéficie quasiment toute personne âgée d'au moins seize ans (*quinze ans pour les apprentis*), contribue au droit à la qualification professionnelle, à la sécurisation du parcours professionnel et permet la reconnaissance de l'engagement citoyen.

Il est constitué :

1. du compte personnel de formation ;
2. du compte personnel de prévention de la pénibilité ;
3. **du compte d'engagement citoyen.**

Le **compte personnel de formation** est comptabilisé en heures et mobilisé par la personne, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre, à son initiative, une formation éligible et de la financer. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord exprès de son titulaire.

Le titulaire du compte personnel d'activité peut consulter les droits inscrits, le nombre d'heures créditées, décider des activités bénévoles ou de volontariat qu'il souhaite y recenser, obtenir des informations sur les formations éligibles et sur les abondements complémentaires susceptibles d'être sollicités et peut utiliser ses droits en accédant à un service en ligne gratuit géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Pour accéder ou créer votre compte personnel d'activité :

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-prive/html/#/connexion>

Le **compte d'engagement citoyen** recense les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire. Il permet d'acquérir :

1. des heures inscrites sur le compte personnel de formation à raison de l'exercice de ces activités ;
2. des jours de congés destinés à l'exercice de ces activités.

Désormais, le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers fait partie des activités bénévoles ou de volontariat permettant d'acquérir des heures inscrites sur le compte personnel de formation, au titre du compte d'engagement citoyen.

La mobilisation de ces heures est financée par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire, soit le service départemental d'incendie et de secours, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou l'État.

L'employeur a la faculté d'accorder des jours de congés payés consacrés à l'exercice d'activités bénévoles ou de volontariat. Ces jours de congés peuvent être retracés sur le compte d'engagement citoyen.

Ainsi, pour tout premier engagement quinquennal comme pour tout renouvellement d'engagement à compter du 1^{er} janvier 2017, **l'activité de SPV permet de bénéficier de l'acquisition de vingt heures sur le compte personnel de formation, au titre du compte d'engagement citoyen, dans la limite d'un plafond de soixante heures.**

Cependant, la déclaration à la Caisse des dépôts et consignations, par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire, le service départemental d'incendie et de secours, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou le service de l'État investi à titre permanent de mission de sécurité civile, **intervient à l'issue de l'année civile au cours de laquelle l'arrêté de nomination a été notifié** au SPV (les heures sont donc créditées l'année suivante).

ATTENTION : le décret s'applique à partir du renouvellement de l'engagement de 5 ans au 01 janvier 2017. Si un engagement est en cours au 1^{er} janvier 2017, il faut attendre la fin de celui-ci et c'est lors du nouvel engagement que le droit est ouvert.

Au premier trimestre 2018, les déclarations d'engagement 2017 seront adressées par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire à la Caisse des dépôts et consignations.

Dans l'immédiat, il est à rappeler que le sapeur-pompier volontaire qui **travaille** dans le **secteur privé** doit **utiliser en priorité les droits qui lui restent acquis au titre du droit individuel de formation**. Le DIF disparaîtra à compter du 1^{er} janvier 2020, il ne basculera pas dans le nouveau dispositif.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

Lorsque le SPV part en formation en dehors de son temps de travail effectif, il n'y a pas nécessité de conventionnement, c'est sur ton temps libre.

Lorsque le SPV par durant son **temps de travail effectif**, il y a nécessité de conventionner le départ en formation (Art.L723-11 CSI) puisque cela requiert l'autorisation d'absence de l'employeur, avec en annexe la fiche descriptive, la feuille d'émargement et l'attestation de fin de formation qui sont des documents toujours obligatoires pour justifier que la formation s'est bien déroulée et suivie par le SPV à l'issue de l'action de formation.

Plusieurs modalités sont possibles :

- **Convention de disponibilité pour la formation**

Il s'agit de la reconnaissance de l'employeur à respecter le cadre d'application de la loi et de libérer son salarié/sapeur-pompier volontaire sur le temps de travail effectif pour se former. Elle est valable toute l'année et renouvelable par tacite reconduction année après année. Elle permet de fixer le nombre de jour annuel pour lequel l'employeur s'engage à libérer son salarié pour suivre une formation.

Dans tous les cas, même s'il existe un accord verbal et moral permettant au sapeur-pompier volontaire de partir en formation, nous lui conseillons de proposer par notre intermédiaire une convention de disponibilité le protégeant de tout risque de rupture avec son employeur et vis-à-vis de ses collègues de travail.

De plus, la subrogation peut intervenir dans tous les cas.

- **Contrat de formation professionnelle continue**

Depuis 2003, pour les sapeurs-pompiers volontaires exerçant une activité non salariée (*artisans, commerçants, professions libérales, etc.*), nous avons obligation de signer avec eux un contrat de formation professionnelle continue qui justifie qu'ils participent à une formation professionnelle. En complément du contrat de formation professionnelle continue, nous trouvons : la fiche descriptive de la formation, à l'issue la feuille d'émargement (*stagiaires, formateurs*), l'attestation de présence et l'attestation de fin de formation.

En conséquence, la mission prospective et développement du volontariat, seule habilitée à négocier les conventions auprès des employeurs et tout ce qui s'y rattache, est au service des sapeurs-pompiers volontaires et de leurs employeurs.

Pour tous renseignements

Capitaine Claude VIDAL
claire.vidal@sdis64.fr

Monsieur Hervé GÉNISSON
herve.genisson@sdis64.fr

SDIS64
Mission prospective et développement du volontariat des Pyrénées-Atlantiques
33, avenue du Maréchal Leclerc
B.P. 1622 - 64016 PAU Cedex
Tél : 08.20.12.64.64

LES FORMULAIRES

Certains sapeurs-pompiers devront fournir des formulaires précis. Ces formulaires serviront, en fonction du type de stage, aux différents services des groupements et du SDIS64

Des originaux, à jour, seront distribués à chaque chef de centre le jour de présentation du calendrier de formations 2015

Liste des formulaires

- Déclaration de situation pour les S.P.V. (I.F. 089)
- Demande de subrogation pour les S.P.V. (I.F.092)
- Autorisation d'absence pour les S.P.V. (I.F.090)
- Demande de remboursement de frais de déplacement (I.F.252)
- Procédure de demande d'ordre de mission (Règlement intérieur)
- Demande d'ordre de mission ou d'autorisation d'absence (I.F.197)

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le cross National 2018

Le 17 mars 2018

Le challenge de la qualité (PSSP) départemental 2018

Le 24 mars 2018

Le challenge de la qualité (PSSP) zonal 2018

Le 26 mai 2018 à PAU

Le challenge de la qualité (PSSP) national 2018

Le cross départemental 2018

Le 13 octobre 2018 à Navailles-Angos

Challenges sportifs 2017-2018

Challenge « Matthieu IRIGOIN »

Course et marche pédestre

Challenge « Christian CARMOUZE »

Tournois de football

Challenge « Jean-Claude LAYRIS »

Compétition de ski

Challenge « François PALENGAT »

Compétition de tir

En application de la loi du 11 mars 1957 et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de :



© SDIS 64
33, avenue du Maréchal Leclerc
BP 1622
64016 PAU cédex
Téléphone 0820 12 64 64

Reproduction interdite par quelque procédé que ce soit
(Impression, photographie, photocopie, scanner, etc.)